Claude-MAUPILLIER

Saint-Maurice-des-Noues
Village vendéen

Additif au n° 71 du bulletin **NOS TROIS BRANCHES**_Mai 2010

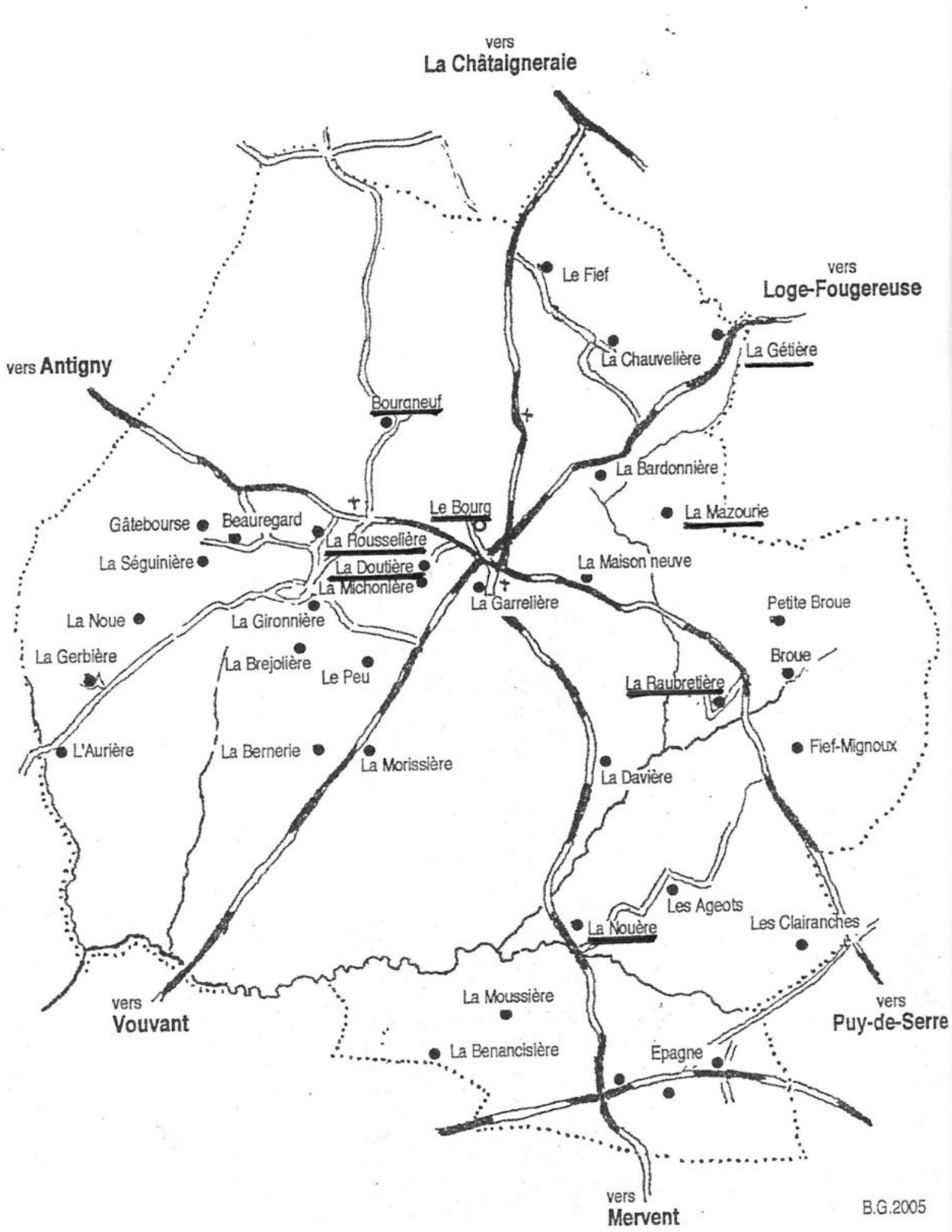

La commune de Saint-Maurice-des-Noues
et ses hameaux

Je n'aurai pu noircir ces quelques pages sans l'aide précieuse des Archives départementales de la Vendée, de l'office de Tourisme de la Châtaigneraie et du livret écrit par Mrs Pierre Gréau et Bernard Gendrillon- édité par CHEL (cercle d'histoire et d'Etudes Locales de la Châtaigneraie et de sa région).

Qu'ils en soient, ici, tous remerciés.

Durant le mois d'août dernier au cours d'une de nos nombreuses et (longues) conversations téléphoniques, Frédéric me faisait part de son désir de me voir écrire "quelque chose" sur Saint-Maurice-des-Noues. Je profitais donc des premiers jours de septembre pendant lesquels la chasse en plaine n'était pas encore ouverte et où le marais d'Angles ne débordait pas de canards, pour aller consulter les Archives Départementales à La Roche-sur-Yon.

Pourquoi Saint-Maurice-des-Noues ? : ce village, situé une douzaine de kilomètres au sud de La Châtaigneraie, a abrité entre 1600 et 1800 des membres de la famille de Frédéric, les Rochais ; de plus, la paroisse a participé (si l'on peut dire !) aux Guerres de Vendée.

Dans la première partie de cet exposé, nous allons nous intéresser à l'évolution de la population et à l'activité économique.

On ne dispose que de très peu de renseignements sur le peuplement de Saint-Maurice-des-Noues sous l'ancien régime ; toutefois un rapport sur l'élection de Fontenay, en 1730, indique qu'il y avait dans la paroisse 181 feux ou foyers « *chaque feu, l'un portant l'autre, n'est composé que de quatre personnes, attendu le grand nombre de femmes veuves qui composent le quart des feux…* » ; on peut estimer la population de Saint-Maurice-des-Noues, au milieu du XVIII^{ème} siècle, à 724 habitants.

D'après le Tableau des Habitants de la Vendée militaire, de 1790-1791 à 1820, (que j'ai extrait du livre « Détruisez la Vendée » écrit par Jacques Hussenet), il apparait que Saint-Maurice-des-Noues compte, en 1791, 705 habitants, puis 460 en 1796 (mais ce nombre est suspect ou erroné) pour passer à 772 en 1800, 821 en 1806 et 840 en 1820.

Beaucoup d'habitants sont de pauvres paysans, car la terre est ingrate. Saint-Maurice-des-Noues fait partie de ce qu'on appelle alors la gâtine « *Vigne et froment étaient pratiquement inconnus ; on trouvait que du seigle, du sarrasin et de l'avoine. La proportion des terres incultes atteignait souvent 60%* ».

Mais pour compenser cette pauvreté s terres qui souvent « *ne s'emblavent jamais étant trop aqueuses et pourries* », à St-Maurice, comme dans une quinzaine d'autres paroisses de La Châtaigneraie, ne intense activité textile se développe. Depuis le XV^{ème} siècle, on y fabrique carisels[1], sergettes[2], draps et droguets[3]. Au XVIII^{ème} siècle, le pays de La Châtaigneraie est vraiment le centre de la production textile poitevine. En dépit de l'émigration des riches familles protestantes à la suite de la révocation de l'édit de Nantes, la paroisse de Saint-Maurice-des-Noues comporte encore un nombre significatif de marchands. Ceux-ci que l'on appelle aussi « fabricants » achètent les laines sur les grandes foires de Fontenay, Niort ou La Rochelle ; ils les nettoient et les cardent, puis les font filer et tisser par des tâcherons et se chargent de la vente des étoffes. Notons qu'il existe aussi quelques artisans tisserands qui se procurent eux-mêmes les matières premières ou les achètent aux marchands. Tous, en sus de leur métier principal, possèdent une petite borderie ou un simple jardin où ils cultivent le lin et le chanvre ; une partie de la laine provient des moutons du pays, la plus grosse étant achetée aux marchands espagnols.

Cette activité textile est très encadrée par de stricts règlements ; les règles fixent la largeur (¾ d'aune) et la longueur (48 aunes) des pièces d'étoffe mais aussi la nature et le nombre de fils de la chaîne. Les marchands-fabricants et artisans de Saint-Maurice-des-Noues dépendent de la jurande de La Châtaigneraie ; des gardes-jurés, élus chaque année par leurs pairs, sont chargés de vérifier chaque pièce d'étoffe et d'y apposer n plomb : c'est le véritable label qui garantit ainsi la conformité et la qualité du tissu. Un pointage des actes notariés du XVIII^{ème} siècle relève pour Saint-Maurice les noms de 18 familles de marchands et de 86 familles de tisserands (ces chiffres ne tiennent pas compte, naturellement, de ceux n'ayant jamais eu affaire aux notaires !). On peut aussi apprécier l'importance du textile par l'examen des registres de catholicité : en 130 ans, de 1673 à 1803, seuls 384 mariages (sur 877 célébrés) indiquent la profession de l'époux. Les texiers[4] et tisserands en toile, drap et serge, les marchands-fabricants, avec un faiseur de galons et deux tailleurs d'habits, représentent 35% des métiers cités, alors que les bordiers, métayers et laboureurs ne sont que 16%, les artisans, maçons, charpentiers, menuisiers, fendeurs de lattes et autres feuillardeurs, 16%, les serviteurs, domestiques et hommes de journée 29%. A la révolution, les contributions foncières et mobilières, la patente remplacent les impôts de l'ancien régime ; l'examen des premières patentes de Saint-Maurice-des-Noues montre une importante diminution de l'activité textile : il n'y a plus qu'un fabricant et les tisserands n'exercent plus leur métier que quelques mois par an ! Le 27 brumaire an IX (18 novembre 1800), le maire de l'époque, **DAVID**, liste les citoyens de sa commune assujettis à la patente : **Pierre THIBAULT**, fabricant à métier (c'est-à-dire commerçant et tisserand) ; **André BOUTON**, tisserand exerçant pendant 6 mois ; **Jacques BRUNET**, tisserand exerçant pendant 4 mois ; **Louis**

[1] Grosse toile claire de jute, servant de canevas

[2] Serge très fine servant à la fabrication de la lingerie des dssous

[3] Draps de piètre qualité er de bas prix

[4] Ouvriers fabriquant les toiles sur les métiers

BERTRAND, idem ; **René BARON**, cabaretier ; **Pierre BARBARIT**, marchand de bois ; **François MITARD**, charron ; **Jean DELIGNÉ**, charpentier ; **René GARON**, maçon ; **Jean DISLÉ**, chaufournier (fabricant de chaux) et **Louis PROUST**, maréchal.

Deux ans plus tard, Saint-Maurice-des-Noues comptait trois cabaretiers supplémentaires, deux marchands de tabac et un tuilier. Cité plus haut, Pierre Barbarit est devenu « *marchand de bois de marine* ». **Louis RIPEAU** et **Pierre BICHAUD** exercent également cette activité.

Les registres de l'état civil de Saint-Maurice-des-Noues font apparaître le premier recensement en 1816. Ce dernier se contente, sur 13 pages, d'une énumération chiffrée des différents métiers alors pratiqués, à laquelle on ajoute à la fin le nombre d'enfants –235–, ceux-ci étant compris entre 6 mois et 18 ans.

Bordier, bordière	48	Maçon	2
Cabaretier, cabaretière	1 âgée de 63 ans	Marchand, de	2
Charpentier	2	Maréchal	2
Charron	5	Menuisier	1
Cultivateur	6	Métayer, ère	74
Domestique	60	Propriétaire	34
Femme de journée	1	Sabotier	2
Fileur, fileuse	100	Tailleur, euse	3
Galonnier	4	Ouvrier tailleur	1
Garde	2	Tisserand	16
Journalier	14	Tuilier	2
Laboureur	20		

Soit un total de 502, si l'on ajoute les 235 enfants précités, la population de Saint-Maurice-des-Noues, en 1816, s'élève donc à 737 âmes. Le maire est l'un des propriétaires, âgé de 66 ans, Jean Berlouin. 23 métiers sont alors recensés, dont gallonnier : « frangeur (ou frangier) ouvrier qui fabrique des bandes de frange pour orner une robe ou du tissu ».

De la liste numérisée aux Archives, j'ai extrait le recensement de 1846, pourquoi ? Parce que, cette année-là, les gens sont recensés là où ils vivent (et/ou travaillent) ; s'il a des enfants, et/ou parents, le premier de la liste énumérative sera suivi de « … chef de ménage », puis on trouvera (si elle n'est pas décédée) « … sa femme, …sa fille,… son fils ». Au cours de ma lecture, je suis tombé sur « belle-mère de cultivateur chef de ménage » (au nombre de 4) « gendre du cultivateur chef de ménage » (8), « beau-frère d'un journalier chef de ménage » (unique sujet duquel il est ajouté dans la marge : idiot, indigent). J'ai aussi découvert : « fillatre de chef de ménage » (au nombre de trois, le fillatre est un enfant d'un premier mariage) et, à la rubrique métier d'un des habitants, « travaille à la mine », alors que cinq autres sont désignés « minier », et un « maître minier ». On peut penser que ces miniers travaillait à la carrière de schiste du Peû, à côté de Saint-Maurice-des-Noues ; ce pouvaient être aussi des hommes travaillant dans les mines de Puyravault, Rochetrejoux ou de Mouilleron en Pareds. Le maître-minier correspondait sans doute à notre chef d'équipe actuel. Enfin, trois enfants naturels sont signalés :

Bordier	0	Marchand, de	0
Cabaretier	3	Maréchal	3 dt 2 mariés
Chantre	1 marié	Menuisier	0
Charpentier	2	Ouvrier-menuisier	1 marié
Charron	3 2 H mariés, 1 F	Métayer, ère	0
Couturier	9	Minier	5 tous mariés
Cultivateur, trice	132 dt 80 marié(e)s	Maître-minier	1 marié
Domestique	101 dt 3 F mariées	Ouvrier, ère	2
Femme de journée	0	Prêtre	1
Fileur, euse	1	Propriétaire	44 dt 29 marié(e)s
Gallonnier	0	Sabotier	2 dt 1 marié
Garde	0	Ouvrier sabotier	2
Garde- champêtre	1	Sacristain	1 marié
Instituteur	1	Scieur de long	1 marié
Journalier	31 dt 26 mariés, 3 F	Tailleur, euse	0
Laboureur	0	Tisserand	8 tous mariés
Maçon	0	Ouvrier tisserand	3 dt 1 marié
Ouvrier maçon	3	Tuilier	2 mariés

Le recensement de 1846 fait donc référence à un nombre d'habitants de 969. A la dernière page du registre, apparaît un recensement par sexes :

	Garçons	288	
Sexe masculin :	Hommes mariés	177	= 490
	Veufs	25	
	Filles	263	
Sexe féminin :	Femmes mariées	177	= 479
	Veuves	39	

Sur les 551 garçons recensés, il est signalé 325 enfants. Cet état des lieux est paraphé par le maire du moment Eugène Bodin (l'âge n'est pas signalé), propriétaire lui-aussi.

La lecture de ces chiffres appelle quelques commentaires :

- en 30 ans, la population a augmenté de 232 âmes (dont 90 enfants)
- au niveau métiers, on constate la disparition de dix d'entre eux : bordier, femme de journée, garde, laboureur, maçon, marchand, menuisier, métayer, tailleur. On peut penser que les métiers de la terre (bordier, laboureur, et métayer) sont passés sous l'appellation « cultivateur » : augmentation de 6 à 132 !, et « journalier » : augmentation de 14 à 31. Le maçon et le menuisier, eux-aussi ont disparu, mais sont remplacés par des ouvriers-maçons et des ouvriers-menuisiers. Par contre, on voit apparaître de nouveaux métiers, tels les chantre, couturière, garde-champaître (orthographe du moment) instituteur, minier, ouvrier, prêtre, scieur de long. Si les charrons (-2), fileur, fileuse (-99 !), tisserand (-5) sont en baisse, les cabaretier, cultivateur (+ 126 !), domestique, journalier, maréchal et tisserand prospèrent. Ce recensement de 1846 est aussi marqué par une nouvelle dénomination, « sans profession », au nombre de 31 dont 5 marié(e)s.

Tout au long du XIX^{ème} siècle, la population de Saint-Maurice-des-Noues ne fait que croître, passant de 705 habitants en 1790 à 034 au recensement de 1851, et plafonnant à 1164 en 1866, grâce, nous le verrons plus loin, aux mineurs d'Epagne.

En 1912, un écrit signale qu'il n'existe qu'une unique et « *principale industrie, la fabrication de chaises, qui emploie chaque jours de huit à dix ouvriers* ». La mine d'Epagne a été fermée ; il y a encore dans le bourg et les villages plusieurs maîtres maçons, charpentiers, menuisiers, cordonniers, forgerons, charrons, un sabotier, un tailleur de pierre, plusieurs scieurs de long, mais il n'y a plus que quelques tisserands.

En 1921, le recensement de la population s'établit à 1046 dont :

- présents le jour du recensement		1040
- absents idem		6
- nés au cours des années	1920 ou 1921	39
	1901 à 1919 (1 à 19 ans)	368
	1881 à 1900 (20 à 39 ans)	285
	1861 à 1880 (40 à 59 ans)	245
	1860 et av (60 ans et plus)	109

En 1942, on dénombre à Saint Maurice cinq cafés et trois épiciers, deux marchands de poisson, deux coiffeurs, deux menuisiers et un charpentier, deux maçons, deux charrons-forgerons, deux maréchaux-ferrants, un marchand de bestiaux, une entreprise de battages, un cordonnier, un bureau de tabac, une sage-femme.

Lors du recensement de 1968, on ne trouve plus que deux cafés et deux épiciers, un poissonnier à Epagne, deux menuisiers et un charpentier-scieur, un maçon et deux forges avec très peu d'activité, un marchand de bestiaux ; par contre, sont apparus deux nouveaux métiers artisanaux : un électricien et garagiste. Les fermes sont de plus étendues et les fermiers moins nombreux ! ; la plupart des agriculteurs se sont tournés vers l'élevage des bovins. Deux d'entre eux ont un important élevage de porcs et plusieurs font de l'élevage de canards.

On compte plus, en 1978, que neuf artisans inscrits au registre des métiers : cinq du bâtiment, trois de la réparation et un pour l'alimentation. Aucun permis de construire n'a été délivré sur la commune depuis cinq ans !

De nos jours, la politique municipale aidant, les maisons neuves se sont multipliées. En 1990, une moyenne de deux habitations neuves sortaient de terre chaque année ; le registre des permis de construire a enregistré six logement en 2001, six en 2002 et huit en 2003. Un nouveau terrain vient d'être viabilisé et de nombreux lots sont déjà retenus.

Aujourd'hui, le Saint-Maurice-des-Noues industriel, commercial et agricole, c'est encore un café, un salon de coiffure, deux menuiseries, un charcutier-traiteur, une entreprise paysagiste, et trente deux fermes en

polyculture et de nombreux élevages hors-sol : lapins, poules pondeuses, poulets, canards, dindons, pintades et oiseaux divers.

La clôture de la chasse survenue, me voilà apte à reprendre le chemin de Saint-Maurice-des-Noues, plus exactement celui de la Châtaigneraie où l'Office du tourisme possède –dixit la secrétaire de mairie de Saint-Maurice– de très précieux renseignements sur l'histoire de ce village vendéen. Avant de vous fournir les faits marquants de Saint-Maurice-des-Noues, qui vont, je l'espère vous intéresser, permettez-moi de retranscrire dans son intégralité le début de la préface de Mr Baty, maire actuel de Saint-Maurice-des-Noues :

« Saint-Maurice est composée de schiste et de grès, parsemée d'innombrables ***Noues*** (marécages) où le ruisseau du **Chambron** sillonne parmi les coteaux.

- Terre piochée par nos aïeux et qui porte dans ses sillons les souvenirs et les secrets de l'histoire des mauriciens depuis de nombreux siècles.

- Terre foulée par des pas ennemis, elle garde en sa mémoire les noms de nos compatriotes tués, massacrés, en engendrant douleur et misère dans les cœurs.

- Terre héroïne des temps qui donnent aux hommes un caractère volontaire et courageux.

- Terre à présent ameublie, où l'on cueille les fleurs de la liberté.

- Terre originelle où Saint Maurice a fondé son histoire d'hier et d'aujourd'hui, mais où demain reste un mystère ».

Sur la première page d'un vieux cahier consacré à l'histoire de la commune à l'usage de ses élèves, M. **Anatole Mercier**, instituteur public de Saint-Maurice-des-Noues en 1890, écrivait :

« En entreprenant ce modeste travail, nous nous sommes proposés d'apprendre à l'enfant sa commune, de lui inspirer l'amour de la Patrie, en commençant par lui faire aimer cette maison consacrée par de chers souvenirs, ces ruisseaux, ces bois, tous ces objets, fraîche impression de son enfance, de l'attacher à ce petit coin de terre où il est né. »

Le prieuré et la Paroisse

Comme la plupart des paroisses vendéennes, celle de Saint-Maurice-des-Noues n'était à l'origine qu'une petite colonie de moines bénédictins dépendant de l'abbaye de **Maillezais**. Ce prieuré existait déjà au XII^{ème} siècle ; une bulle du pape **Célestin III**, datée de l'an 1197, confirme l'appartenance du prieuré à l'abbaye de Maillezais.

Une cure avec charges d'âmes, y fut bientôt adjointe. La paroisse dépendait de l'évêché de Poitiers, archevêché de Bordeaux. Selon **Dom FONTENEAU**, dès l'an 1200, mention est faite de 30 sous que l'évêque de Poitiers devait rendre à chacune de ses visites au prieuré Saint-Maurice.

Les biens du prieuré furent longtemps revendiqués injustement par **Geffroy GRANDE'DENT**, seigneur de **Vouvant**, mais celui-ci renonça à ses prétentions le 1er juillet 1232 pour faire lever l'excommunication fulminée à son encontre.

Le 1er avril 1305, le futur pape **Clément V**, encore archevêque de Bordeaux, **Bertrand de GOT**, couche à Saint-Maurice-des-Noues à l'occasion d'une visite pastorale.

En 1317, le pape **Jean XXII**, par une bulle signée à Avignon, démembre le diocèse de Poitiers en trois parties, la paroisse de Saint-Maurice-des-Noues est l'une des 230 affectées au nouveau diocèse de Maillezais.

Selon les vieux actes retrouvés concernant l'antique prieuré, on apprend **qu'Aymard d'Angoisse** était prieur de Saint-Maurice en 1342, et **Arthur DERVEAU** (ou **DREVEAU)** en 1406. On cite ensuite **Jean LEMAITRE**, **Pierre SOCHER** (1477), **Arthur de REAU** (1490) et **Denis LUCS** (1591) qui ne sont souvent, comme Arthur Derveau, que Commendataires[5].

Le 26 septembre 1601, une visite de **Jean COLLART**, vicaire général de Maillezais, nous apprend qu'à Saint-Maurice : « *l'église est fort jollye estant bien recouverte et le cœur d'icelle bien voulté* »[6]. Le Dr **Julien ROUSSEAU**, spécialiste de l'architecture religieuse, signale que dans le transept actuel subsistent « des bases de colonnes et des chapiteaux sculptés dont on ne trouve pas d'autres exemples en Vendée, ainsi qu'une jolie piscine dans le cœur ». La piscine est l'endroit où l'on jetait l'eau ayant servie aux lavements des mains. Un fragment d'inscription retrouvé sur un des piliers, en 1968, semble indiquer la date de construction du cœur : « **1604 A BATY LE CHER 1600** ».

Le 6 avril 1617, la visite du vicaire général de Maillezais signale l'existence de trois autels. **Jean CLOCHART**, le curé de l'époque, dispose d'un calice d'étain[7].

[5] Archives départementales de la Vendée
[6] Archives départementales de la Vendée
[7] Archives départementales de la Vendée

L'Evêché de Maillezais
— 1317 —
Evêché de La Rochelle depuis 1648

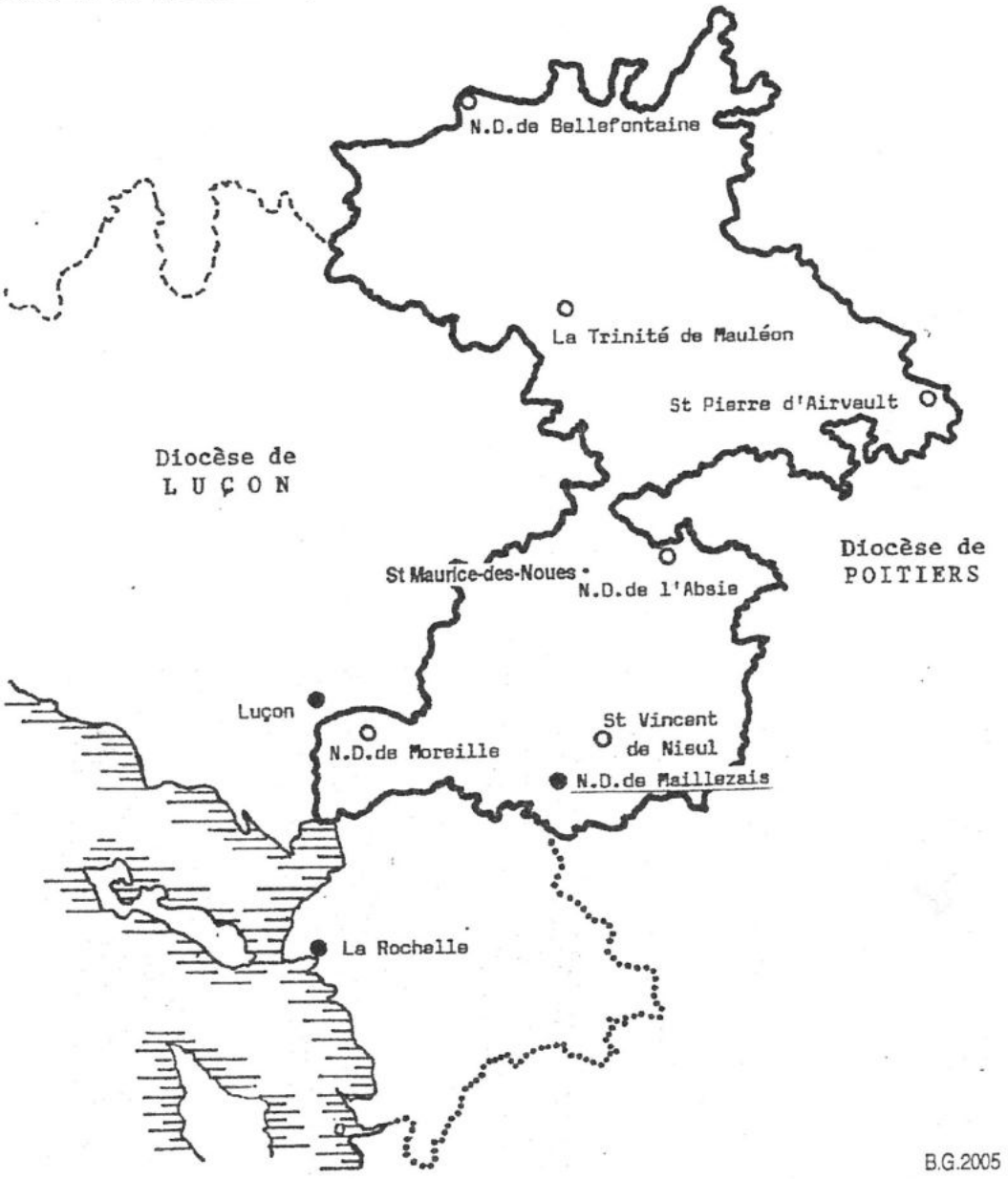

L'évêché de La Rochelle-Maillezais à la veille de la Révolution
De l'Anjou à l'Aunis, un immense sablier avec à son pertuis la paroisse de Saint-Pierre-du-Chemin.
Il était formé de l'archiprêtré d'Ardin et des doyennés de Vihiers, de St. Laurent-sur-Sèvre, de Bressuire, de Fontenay-le-Comte, de La Rochelle et de l'Ile-de-Ré.

Depuis le début du XVI[ème] siècle, à Saint-Maurice comme dans toute la région, le protestantisme s'est répandu, en particulier dans le milieu des tisserands et des marchands-fabricants, nombreux ici.

Le 13 août 1595, plusieurs habitants de la commune furent victimes du massacre des protestants qui eut lieu à la **Brossardière**. Le chroniqueur de l'époque signale entre autres : « ***Pierre TAPIN****, âgé de 12 à 13 ans, fils du déffunt* ***Matthieu TAPIN****, fut tué d'un coup d'espée sur le lieu, et après sa mort, pour comble de cruauté, lui en donnèrent bon nombre dedans le corps ». « le serviteur de* ***René IOSMIER****, seigneur de* ***Breil****, de la paroisse de Sainct-Morice-des-Nouhes, aagé de vingt huict ans, fut massacré de plusieurs coups d'espée dedans la porte du Moulin de ladite Brossardière, comme il accomodait la monture de son maistre ».*

En 1650, l'abbé **François BOURELY**, curé, déclare à son doyen qui le visite qu'il n'y a plus à Saint-Maurice que 18 familles protestantes. C'est sans compter les « nouveaux convertis », c'est-à-dire ceux qui, sans pour cela fréquenter l'église, étaient revenus officiellement au catholicisme pour éviter la persécution.

Après la Révocation de l'Edit de Nantes, en 1685, beaucoup de protestants vont fuir à l'étranger. On va retrouver en Angleterre **Jean de BESSE** (1686), **Joachim GATINEAU** (1688), **Isaac ROCHAY**, tisserand (1695), **Benjamin BOURON** et sa fille (1695), **Pierre ROCHAY** et sa femme **Marie ROCHAY**, marraine du fils d'**Isaac** (1697).

A la même époque, les riches catholiques fondent dans leurs églises des chapelles avec « bénéfices », c'est-à-dire avec revenus pour le prêtre titulaire ; des revenus supplémentaires permettaient souvent l'entretien d'un vicaire, voire de plusieurs autres prêtre sur une même paroisse.

Lors de la visite de **Guy de HILLERIN**, doyen archidiacre de Fontenay, le 30 juin 1690, **Mathurin FRIOT** est curé en charge de la paroisse et assisté d'un vicaire, **Jean REBILLARD**. Cinq ans plus tard, ce dernier, devenu curé de Saint-Maurice-des-Noues, aura comme vicaire André **BAGUENARD** (ou **BAGNARD**). **Pierre GUILLEMET** de 1697 à 1724, Puis **Mathurin ROCHAY** de 1724 à 1751 et divers vicaires leur succéderont. C'est probablement ce curé Rochay qui fit venir dans sa paroisse les disciples du Père de **Monfort** pour prêcher une mission, le peuple de Saint-Maurice étant alors réputé « dur, se ressentant de la proximité de la plaine ». Il semble que la croix hosannière du cimetière remonte à cette mission que les montfortains prêchèrent du 23 novembre au 21 décembre 1749. A l'origine, cette croix hosannière est composée d'une niche aménagée dans le socle ; les quatre statues entourant la croix (représentant La Vierge, St Maurice, St André et Ste Barbe) ne furent ajoutées qu'en 1871, lors d'une restauration du calvaire ordonnée par l'abbé **STAUB**, curé de Saint-Maurice pendant 17 ans ; cette restauration fut exécutée par des artisans de La Châtaigneraie, MM Bienvenu et Bosquet, qualifiés d' « ouvriers en pierre et statue » par l'abbé Staub.

De 1751 à 1758, le curé était **Louis LEBAS**. L'abbé **Louis GARNIER**, son vicaire, lui succédera jusqu'en 1765, année de sa mort (il est enterré dans le cimetière) ; suivront l'abbé **Pierre BAUDRY**, de 1765 à 1782, l'abbé **Antoine de LACOUR** qui décède en 1784. Enfin, de cette date jusqu'à la révolution, ce sera l'abbé **Pierre TURCAUD** ; il prêtera serment à la Constitution de 1790 puis se rétracta et dut probablement s'exiler en Espagne, à moins que s'étant caché à La Gétière, il n'ait suivi les Vendéens et soit disparu outre Loire.

Ci-contre le blason du prieuré :
« d'azur à trois chevrons d'argent »
Aujourd'hui, le blason de la commune de Saint-Maurice-des-Noues

L'organisation civile sous l'Ancien Régime

Au Moyen Age, la féodalité avait établi toute une hiérarchie pyramidale remontant de l'humble paysan jusqu'au roi de France. Ainsi étaient nées, à la base, un grand nombre de petites seigneuries jouissant souvent d'une maison fortifiée où l'on pouvait se réfugier face aux envahisseurs. Ces petites cellules autonomes s'étaient groupées sous la protection d'un seigneur plus puissant, lui-même dépendant d'un plus grand que lui.

Selon l'importance, ces seigneuries étaient dites de Haute, Moyenne ou Basse Justice. Cette dernière se limitait aux querelles de voisinage, alors que la Haute Justice pouvait, tout au moins à l'origine, juger jusqu'au crime de sang

Celui qui jouissait des capacités financières avait la possibilité de faire appel près des cours supérieures : Haute Justice du suzerain, Bailliage Royal, Parlement et même, en dernier ressort, Chambre du Roi. C'est ainsi qu'un laboureur de Saint-Maurice-des-Noues, condamné pour meurtre, fut gracié en 1387 par un arrêt du roi Charles VII. Sans doute arrivés après un repas probablement trop arrosé, les faits ont été relatés dans un document publié dans les Archives Historiques du Poitou :

« Charles, roi de France, savoir faisons à tous, qu'il nous a été exposé ce qui suit, de la part de ***Jehan Bigot*** *de Saint-Maurice-des-Noues. Selon la coutume, les membres de la Confrérie de Saint Nicolas s'étaient rassemblés pour honorer leur Saint Patron, après le dîner*, (ils) *avaient nommé, comme un des chefs de la dite confrérie, le sus dit Bigot* (mais) *plusieurs mécontents, dont* ***Jehan Beuvet****, s'emparèrent du dit Bigot, le mirent dans une cuve, le couvrant d'eau et l'accablant d'injures. Le pauvre inondé, furieux, s'empara de son couteau et en donna un coup, un seul, à Jehan Beuvet qui trépassa. Attendu qu'il jouit d'une bonne réputation et que, s'il a donné la mort, c'est sans le vouloir ; que le défunt lui a pardonné avant de rendre le dernier soupir, que la veuve elle-même,* ***Jehanne Journelle*** *et ses plus proches parents s'unissent pour demander sa grâce.*

En conséquence, nous avons pardonné et pardonnons au dit Bigot, à condition que dans le cours de l'année prochaine ; il ira en pèlerinage à Notre Dame du Puy, en Auvergne, et fera brûler un cierge pesant une livre de cire devant l'autel ; de plus, durant le même temps, fera chanter cent messes à l'autel de son église paroissiale, ce dont il nous remettra bonne et valable quittance.

Donné à Paris, au mois de juin, l'an de grâce 1387, et de notre règne le Septième[8] *».*

Il est probable que le crime avait été jugé en premier ressort devant la Haute Justice de Vouvant dont dépendaient la plupart des terres de Saint-Maurice. Autre fait soulignant les liens de subordinations entre seigneuries : le 14 novembre 1769, **Jehan de HARPEDANNE** ordonnait aux habitants de Saint-Maurice de venir faire le guet au Château de Fontenay, et de participer au curage des douves et aux réparations des murailles[9]. Le pays était en guerre et Jean de Harpedanne était gouverneur de Fontenay pour les Anglais : c'était, en quelque sorte un Service de Travail Obligatoire au profit de l'occupant !

Au XV^{ème} siècle, le roi Louis XI envahit la Bourgogne pour décapiter la féodalité ; à cet effet, pour financer son expédition, il fait lever l'impôt supplémentaire. Un document, datant de 1480, donne le détail des sommes à percevoir sur le Poitou, soit 2650 livres à répartir sur les villes fortifiées, et 257031 sur toutes les autres paroisses ; Saint-Maurice-des-Noues y figure pour 17 livres 10 sols[10].

En raison du renouveau du pouvoir royal, les obligations et la puissance des petites seigneuries diminuèrent au cours des siècles. A la veille de la Révolution, ce n'étaient le plus souvent que des actes honorifiques tels que « déclarations roturières » ou « aveux et hommages rendus » au suzerain.

Quoique féodalement peu importantes, quelques maisons nobles de St-Maurice, toutes n'ayant qu'un droit de Basse Justice, méritent d'être citées :

<u>Le fief Mignoux</u> :

Macé PORCHER, seigneur de Fief Mignoux en 1402, rend aveu à la seigneurie de Vouvant, c'est-à-dire qu'il se reconnaît comme vassal du seigneur de Vouvant.

En 1444, lui succède **Jean GAZEAU** époux de Catherine Marsais. Son fils **Nicolas** fera de même en 1496, et c'est sa petite-fille, **Catherine GAZEAU** qui en se mariant avec **Jean GIRARD**, écuyer et seigneur de la Martinière, fera passer le Fief Mignoux dans cette famille. Jean Girard donnera l'aveu du Fief Mignoux, en 1535, au duc de Longeville, alors seigneur de Vouvant.

En 1782, **Messire Quantin-Joseph DESPREZ-MONTPEZAT**, chevalier d'Ambreuil vendit contre une rente de 2400 livres (120 livres de rente annuelle) 2400 de pot de vin (paiement comptant) le Fief Mignoux à **Jean-Gabriel GALLOT**[11], célèbre médecin protestant de Saint-Maurice-le-Girard (dont nous reparlerons plus loin), savant et « honnête homme » comme on disait alors ; ce dernier avait fait du Fief Mignoux sa maison de campagne. Il sera député des Etats Généraux. Il est mort du typhus à La Rochelle en 1794.

[8] Rousseau : St-Martin des Noues, étude de l'abbé Teillet
[99] Rousseau : St-Martin des Noues, étude de l'abbé Teillet
[10] Bibliothèque A.D. 85
[1111] A.D. 85

Le District révolutionnaire
de La Châtaigneraie
et le Canton de Loge-Fougereuse

10 - Chassin : La préparation de la Guerre de Vendée T. III p. 94

11 - Delhommeau : l'Eglise constitutionnelle en Vendée - Eglise de Luçon 1987 p. 62

12 - AD 85 - L 723

13 - Mercier du Rocher: Ms 2577, pièce 71

14 - Police générale : AD 85 - L 547

La Mazourie :

La plus vieille famille noble connue de la Mazourie semble être celle des **BRUNET.** La famille Brunet devait être fort riche car leur fils **Gabriel**, 2ème du nom, achète, dès 1615, la terre et le titre de seigneur de Montreuil. Son fils **Gabriel II**, époux d'Anne Forestier, obtient de l'évêque, en 1632, le droit de lire dans l'église de Saint-Maurice-des-Noues. Le fils de Gabriel II, Louis, épouse en 1651, Renée Beau, fille du seigneur de la Rétière de Loge Fougereuse. Ils marient leur fille Marie-Anne au seigneur **Pierre MAROIS**. Trois générations de Pierre Marois vont alors se succéder comme seigneur de La Mazourie.

Le 30 octobre 1752, **Pierre II MAROIS**, écuyer, vend la Maison noble et seigneurie de La Mazourie à **Pierre DESGRANGES**, notaire à Fontenay.

Broue **:**

La seigneurie de Broue, vassale de Vouvant, est fort ancienne. **Gabriel RUNET**, seigneur de La Mazourie et de Broue, rend aveu de Broue à Madame la duchesse de Longueville, dame de Vouvant en 1603. Son petit-fils **Louis** rendra aussi aveu à Vouvant au moins en 1673 et 1698. **Gabriel III**, fils de Louis, laissant La Mazourie à sa soeur Marie-Anne et aux Marois, sera seigneur de Broue. Il sera maintenu noble en 1718, lors d'une vérification des titres de noblesse du Poitou. Il meurt en 1738.

Des aveux à Vouvant seront encore rendus en 1741 par **Gabriel IV** et, en 1784, par **Gabriel V BRUNET**.

La seigneurie de Broue sera vendue 32000 livres le 18 septembre 1784 par **Suzanne Pauline de La BOUCHERIE**, veuve de Gabriel, à **Jacques CHARLOT** et son épouse, fermiers[12].

La ferme actuelle de Broue comporte encore des éléments datant du 16ème siècle et un reste de douves qui devaient enfermer la cour.

Epagne :

Est-ce une maison noble ?, et son nom vient-il, comme certains l'ont prétendu, d'une très ancienne occupation espagnole ? C'est un fief en tous cas très ancien ; sur des actes retrouvés, les **COMMONT** qui y habitaient au XVIIème siècle n'ont jamais le titre de seigneur. Ils se disent simplement sieurs d'Espagne ou se font appeler **COMOND-DESPAGNE**[13]. C'était en tout cas une famille importante de la paroisse se Saint-Maurice-des-Noues, car, sur vingt défunts ayant obtenu une sépulture à l'intérieur de l'église entre 1700 et 1768, on trouve trois membres de la famille : **Pierre-Philippe** en 1721, **Marguerite FLEURY**, épouse de Pierre Commont, en 1730, et **Isaac-Simon** en 1764.

D'autres villages de Saint-Maurice-des-Noues sont aussi très anciens, mais aucun aveu n'a pu être retrouvé permettant de leur donner le titre de « Maisons nobles ».Citons :

La Garelière : de **Michel BERLOUIN**, dont le logis sur cour présente une façade sans doute remaniée par les **GENAY** en 1791, mais qui garde, à l'intérieur, beaucoup plus ancien, de belles ouvertures en plein cintre, un escalier à marches rayonnantes et de belles cheminées.

La Bréjolière : **Emery BERLOUIN**, fils cadet du précédent, est dit sieur de La Bréjolière en 1686. Le 20 janvier 1766, **Marie BESLY** « de La Bréjolière » épouse au « désert » **Pierre Louis DAVID**, un protestant comme elle, de Cheffois. Le logis actuel, dû sans doute à ce couple, porte la date de 1767 et toute une série de noms de familles Besly et David.

La Gestière : c'est un village comportant plusieurs feux. Une des propriétés semble plus importante, quoique fort abîmée. La cour est fermée par un double portail piétonnier et charretier, de 1774. Sous l'escalier de l'habitation, se trouve un réduit qui, selon la tradition, servit de cachette à deux prêtres durant les Guerres de Vendée. On cite à la Gestière les **JOFFRION**, les **TEXIER** et les **AYRAULT**.

Le Bourgneuf : il est habité à la fin du XVIIème par les **FLEURY**. Pierre Commont, sieur d'Epagne, en fait sa demeure à la suite de son mariage avec la fille de Philippe Fleury.

La Davière : résidence au XVIème des **GEAY**, au XVIIème des **de BESSE** et des **BEAU**, sieurs de La Grange.

La Gironnière : où habitait dans les années 1680 la famille R.P.R. (ces trois initiales signifiant Religion Prétendument Réformée) de **Joachim ROCHAY** et **Judith DAVID** et où subsistent encore

[12] A.D. 85

[1313] A.D. 85

actuellement, témoins de la présence protestante à Saint-Maurice-des-Noues, les deux cimetières familiaux des **BOUILLAUD**, **PENAUD**, **BOUILLAUD-PRAUD** et **POITEVINEAU.**

La Bardonnière : propriété pendant plus de quatre siècles des **GAZEAU**.

Les Ajots : où habitait, au début du XVIII[ème] siècle, maître **Jacques FEBURE**, docteur en médecine.

Enfin

Les Logis du Bourg, appartenant aux **BERLOUIN.**

Le Couvent des Robinières

Sur la paroisse de Puy-de-Serre, aux confins de Saint-Maurice-des-Noues et de Vouvant, dans la solitude de la forêt, les disciples de Saint François d'Assise, dits cordeliers –à cause de la corde leur servant de ceinture– avaient un couvent appelé couvent de la Robinière ; ce nom viendrait du saint ermite **ROBIN**, notre Robert actuel, qui aurait été à l'origine, le saint patron de ce couvent.

Selon un auteur, Arsène Texier, ce couvent avait été fondé le 13 décembre 1439 par **Jean PARTHENAY-L'ARCHEVEQUE**, seigneur de Vouvant-Mervent, sur l'emplacement d'une antique chapelle dédiée à Saint Pierre et Saint Paul.

Lors de sa visite à Saint-Maurice-des-Noues, en octobre 1701, **Monseigneur Charles-Marie FREZEAU** se plaint que, le dimanche, certains paroissiens négligent la grand'messe paroissiale pour se contenter d'une messe rapide dans le Monastère proche !

Les cordeliers des Robinières étaient souvent appelés les « Récolets », car le couvent, à partir de 1680, fut désigné pour accueillir les membres de l'ordre, qui suivant la réforme de 1531 et par esprit de « recollection », désiraient se retirer du monde et observer à la lettre la règle de vie de Saint François d'Assise, leur fondateur.

Comme ils le faisaient dans de nombreuses paroisses des environs, les Cordeliers assuraient à Saint-Maurice-des-Noues les remplacements, lors des absences du curé titulaire, pour les baptêmes, mariages et sépultures.

De nos jours, une clairière bordée à certains endroits par les ruines d'un vieux mur de clôture, à 500 mètres à vol d'oiseau du carrefour d'Epagne, rappelle l'enclos des Robinières. Un calvaire marquait le départ d'une allée conduisant à la chapelle conventuelle. Selon un plan conservé aux Archives Nationales, le bâtiment des moines s'élevait à côté de la chapelle. A l'étage se trouvait noviciat, cellules et dortoir. Sur ce plan on ne trouve malheureusement pas l'endroit où se situait le four où les moines, pour vivre, faisait cuire les poteries qui furent longtemps leur spécialité. Une autre spécialité, l'horlogerie, fit le renom du couvent ; sans citer hélas ses sources, madame **RAIMOND-VINCENT** nous dit dans son étude sur le couvent que le spécialiste en était le Frère **DIDACE**. Un autre acte nous apprend que le Frère **Barthélémy FRUCHARD** acheta le 4 mars 1712 une maison du village des Guillotières pour y établir un four verrier (tout près du couvent passe d'ailleurs un ruisseau, dit des Verrières). Un arrêt du Conseil d'Etat de 1712 nous apprend que les Cordeliers furent propriétaires « *d'un arpent de bois formant ceinture autour de leur Couvent* »[14]

L'isolement et la règle stricte des Robinières firent que le Couvent servit aussi d'Asile de rétention. En 1689 un Cordelier qui était allé au Couvent sur recommandation de l'Evêque de Luçon, se plaint à ce dernier de ne plus pouvoir en sortir et « *d'avoir passé ici dans la dernière douleur de ce que les Pères ne veulent par consentir à sa translation… Ces bons Pères se font un point d'honneur de ne relâcher par nulle considération ceux qui se sont une fois engagés avec eux* ». L'Evêque pouvait y condamner les clercs récalcitrants ou scandaleux ; ainsi en 1734, l'abbé **RULLEAU,** curé de Saint-Hilaire-de-Mortagne, y est enfermé « *pour scandale de ses mauvaises mœurs* » ! Le roi lui-même y reléguait certains de ses sujets, tel **Etienne BESNARD**, de l'Ile d'Oléron.

La loi du 3 novembre 1789 confisqua au profit de la nation les biens ecclésiastiques ; la Révolution dispersa les derniers Récolets des Robinières. En septembre 1791, on vendit les meubles, y compris le tabernacle de l'église des Robinières. La municipalité de Puy-de-Serre présenta une pétition à son sujet, et **M. QUINEFAULT** offrit 48 livres pour en faire présent à la commune. Selon l'abbé Staub, qui écrit 70 ans plus tard, la cloche des Robinières aurait été cachée au fond d'un puits : la légende ajoute qu'elle sonnerait encore chaque nuit de Noël !

On songe un temps à établir dans les bâtiments du Couvent un centre départemental de rétention, mais vue l'excentration du lieu aux limites du département, le projet fut abandonné ; il fut décidé de sa démolition

[14] A.D. 85

(« *il ne serait pas facile d'empêcher qu'il ne serve de retraite aux dévastateurs* »). Finalement le couvent des Robinières fut entièrement démoli en 1794, et les matériaux de démolition, estimés par un certain **BECHAUD**[15], du bourg de Saint-Maurice, furent vendus au profit de la Nation[16].

La Révolution à Saint-Maurice-des-Noues

Comme dans toute la future Vendée insurgée, la Révolution y fut bien accueillie. Devant le besoin de réformes, le roi Louis XVI commença par instituer des assemblées provinciales et se résigna à convoquer les Etats Généraux pour le 5 mai 1789.

L'un des représentants du Tiers-Etat choisi pour siéger à l'Assemblée de section de Fontenay-le-Comte était le docteur **Jean-Gabriel GALLOT**, médecin protestant dont nous avons parlé plus haut dans les quelques lignes consacrées au Fief Mignoux dont il avait fait sa maison de campagne et son élection de domicile, afin de ne pas priver son Père, habitant les Aprelles, de son droit d'électeur. Il prit une part prépondérante à la rédaction du cahier de doléances du bailliage de Vouvant séant à La Châtaigneraie, en introduisant à l'article 18 du chapitre III, une demande de restitution aux familles protestantes des biens saisis sur les religionnaires fugitifs. Dans sa séance du 26 mars 1789, l'Assemblée de Poitiers le fait élire comme député par les électeurs du Tiers-Etat. Le 21 avril, Gallot quitte Saint-Maurice-des-Noues pour se rendre à Versailles en compagnie de son ami **Louis Prosper LOFFICIAL** de La Châtaigneraie. L'ouverture des Etats Généraux eut lieu le 5 Mai, dans la salle des Menus-Plaisirs. Le Tiers état, majoritaire s'autoproclama Assemblée Nationale Constituante le 17 juin et fut rejoint par le clergé et la noblesse.

Des bandes d'émeutiers, à la solde du Duc d'Orléans, investissent la Bastille et massacrent le gouverneur et les invalides chargés de la garder. Dès le lendemain était créée la Garde Nationale de Paris ; toutes les villes de province s'empressèrent de suivre cet exemple. Saint-Maurice-des-Noues eut la sienne, commandée par le citoyen **DAVID** et procéda les 19 et 20 août 1792 à l'arrestation d'un dénommé **MEREAU**, chef de bande lors du soulèvement de Châtillon[17]. Depuis les évènements du 5 mai 1789, la situation financière s'aggravait, la France acculée à la banqueroute ; c'est alors que Talleyrand proposa de remettre les biens du clergé à la disposition de la Nation ; la proposition fut votée le 2 novembre. En même temps, il fut procédé en décembre à l'émission d'assignats, sorte de bons du trésor portant intérêt et gagés sur ces biens. A partir du 29 septembre 1790, la planche à billets tournant sans discontinuer, les émissions multipliées provoquèrent une rapide dépréciation, à tel point, qu'en 1793, les assignats avaient perdu 75% de leur valeur ! Payés en assignats, de magnifiques domaines appartenant au clergé furent la proie de riches bourgeois ; c'est ainsi que **Pierre-Louis DAVID** et **Pierre DEHARGUES** se portèrent adjudicataires de l'église et du cimetière de Saint-Maurice-des-Noues[18].

Un autre grand changement intervint le 24 février 1790 : les provinces disparurent et la France fut divisée en 83 départements. Celui de la Vendée, avec Fontenay comme chef-lieu, comprenait 6 districts et 58 cantons. Le district de la Châtaigneraie comptait 8 cantons regroupant 62 paroisses. Saint-Maurice-des-Noues était inclus dans le canton de Loge-Fougereuse, avec Antigny, Le Breuil-Barret, la Chapelle-aux-Lys, Marillet, Puy-de-Serre et Saint-Hilaire-de-Voust. Le 16 décembre 1792, l'ouverture du premier registre d'état civil de Saint-Maurice est signé par **LARDY**, maire ; **Louis COTTEREAU**, officier ; **J.AUTIN et THIBAULT**, secrétaires-greffiers[19].

L'assemblée Constituante, après avoir supprimé l'ordre du clergé, s'attaque à l'édification d'une Église gallicane avec la constitution civile du clergé. Le 27 novembre 1790, les fonctionnaires ecclésiastiques étaient alors sommés de prêter serment à la Constitution. Mais, le 13 avril 1791, le pape Pie VI condamnait la dite Constitution ; ainsi l'Église de France était coupée en deux : d'un côté, les réfractaires ou insermentés, fidèles à Rome, de l'autre, les jureurs ou assermentés, dont les sacrements étaient invalidés. Le 26 août 1792, un décret condamnait à l'exil tous les prêtres qui, étant assujettis au serment, s'étaient rétractés.

A Saint-Maurice-des-Noues, le curé **TURCAUD** et son vicaire **René DESNOYERS** prêtèrent le serment, car on retrouve leurs noms sur le journal du receveur chargé du paiement des pensions, à la date du 7 juillet 1791[20]. Le curé **TURCAUD** signait un dernier acte de baptême le 7 juillet 1792, puis disparaissait. Il était remplacé le 19 juillet par **RUFFE**, curé constitutionnel. René Desnoyers, le vicaire, était arrêté le 6 septembre par le capitaine **FLEURY** et incarcéré, avec **Pierre Roger PRIOUZEAU**, vicaire d'Antigny réfugié à Broue, et

[15] A.D. 85
[16] A.D. 85
[17] Registre d'écrou de la Prison de La Châtaigneraie
[18] Bien Nationaux, A.D 85
[19] AD. 85
[20] A.D. 85

Pierre Gaspard BERAUD, vicaire de Saint-Pompain, réfugié à Saint-Maurice dans sa famille[21].Dès le lendemain, ils étaient conduits tous les trois à la prison Tortereau des Sables.

La loi du 26 août 1792 exigeait la sortie de France, sous quinze jours, de tous les prêtres ayant refusé le serment (article I). Ce délai passé, ils devaient être déportés en Guyane (article III).

Le 10 septembre 1792, **Paul VAISSIER**, maître de la barque l'Heureux Hazard, se présente devant la municipalité des Sables et déclare prendre « *à son bord 39 ecclésiastiques non assermentés et les conduire à Saint-Sébastien ou Bilbao* ». L'abbé Desnoyers, ainsi que les ex-curés de Marillet, La Châtaigneraie, Loge-Fougereuse, Le Breuil-Barret, Saint-Sulpice, Saint-Germain-l'Aiguiller, Saint-Maurice-le-Girard et l'ex-vicaire de Saint-Hilaire-de-Voust font partie du voyage. La veille, le Jean-François avait embarqué 75 autres prêtres insermentés ; le lendemain, le brick la Marie-Gabrielle s'est chargé de 39 autres (dont les ex-curés de Mouilleron, de Césais, et les ex-vicaires de La châtaigneraie, du Breuil, de Saint-Pierre-des-Herbiers, d'Antigny et de Bazoges). Beaucoup d'autres bateaux participèrent à ce bannissement. De septembre 92 à janvier 93, 203 prêtres vendéens embarquèrent aux Sables, et 14 à Saint Gilles.

C'est dans ce climat explosif, sur fond de récession économique, que la Convention ordonne le 24 février 1793, la levée de 300 000 hommes. La Vendée est mise à contribution pour 4 197, le district de la Châtaigneraie 684[22]. Ce n'est pas énorme, mais le système de tirage au sort et l'exemption dont bénéficient les tenants du nouveau régime mettent le feu aux poudres. Le 13 mars, la municipalité de Saint-Pierre-des-Herbiers demande « *l'envoi d'un détachement de troupe le plus considérable possible pour contenir les mutins ; tout ceci est relatif au rassemblement* (tirage au sort) *de l'armée, ils aiment mieux être taillés en pièces que de marcher* ». 4 à 500 hommes de la Garde Nationale se portent sur les Herbiers, mais sont mis en totale déroute[23].

L'insurrection vendéenne se propage aussitôt dans tout le pays de la Châtaigneraie, les républicains prennent la fuite. Dès le 15 mars, le Dr Gallot est obligé de tirer de son domicile sa femme et ses enfants et de les amener avec lui à Fontenay. Le 26 mars, 260 hommes du 84ème RI et du détachement d'Oléron réoccupent La Châtaigneraie. Le général de brigade **Alexis CHALBOS** y établit son quartier général le 4 avril. Il dispose de 2233 hommes de troupe et de 4 à 500 Gardes Nationaux du crû dépourvus d'armement. Le 10 avril, il disperse le camp royaliste basé sur le rocher de Cheffois, et le 12, repousse avec succès une attaque sur le rocher de la Châtaigneraie. Mais le 13 mai 1793, l'Armée catholique et royaliste avec **La ROCHEJACQUELIN** et **CATHELINEAU** chasse les troupes de Chalbos. Gallot et sa famille faits prisonniers furent libérés quelques jours plus tard. En octobre 1793, le citoyen Lardy, maire de Saint-Maurice-des-Noues, écrit qu'il avait été forcé de s'échapper pour sauver sa vie le 6 mai[24].

Durant trois mois et demi, la région est administrée par des « Consuls provisoires » royalistes, que les républicains appelèrent « Comité contre-révolutionnaires ». Ces consuls provisoires étaient chargés d'administrer la paroisse, de dresser la liste des jeunes gens aptes à combattre. Ils percevaient les fermages des biens nationaux, réquisitionnaient les boulangers et les bouchers pour le ravitaillement des troupes et désignaient les courriers (porteurs de messages) et les étapiers (préparant l'accueil et le stationnement des troupes). Le conseil de Saint-Maurice se composait des deux frères **GEHAIS (Jacques-Léon** et **Joseph**), des deux **TEXIER (Henri-Noël** et **Julien** son oncle) et d'un nommé **BELLIARD**. Ce conseil n'intervint pas dans la tenue des registres de l'Etat Civil. Durant toute l'année 1793, naissances, mariages et décès furent enregistrés par **BOUCHER** et **THIBAULT**, officiers publics[25].

Le contrôle de la région par les royalistes cessa avec l'offensive du 14 septembre 1793. Le général de division Chalbos (il avait pris du galon !) réoccupait la Châtaigneraie le 19 ; les administrateurs du district dénonçaient « *un pillage sans exemple, les propriétés violées, des maisons richement ornées* (pourvues) *de grains considérables et de fourrages en quantité livrées aux flammes, des femmes et des filles sacrifiées à la brutalité des soldats…* ».[26] Le 26 octobre, le Conseil Général du district réorganisait et mettait en activité les municipalités ; à Saint-Maurice-des-Noues, les fonctions municipales étaient provisoirement déléguées aux citoyens **LARDY**, **Jacques THIBAUD, François VRIGNAUD, BICHAUD, Louis COTTEREAU et Pierre THIBAUD**. Malheur à ceux ayant servi dans les rangs royalistes : c'est ainsi que le menuisier **Pierre LUNEAU,** de Saint-Maurice-des-Noues, fut condamné à mort par le Tribunal criminel de la Sarthe le 9 janvier, et que **René BRIFFAUD**, marchand âgé de 35 ans, le fut par la Commission siégeant à Angers. D'autres par

[21] Registre d'écrou de la Prison de La Châtaigneraie
[22] A.D. 85
[23] A.D. 85
[24] A.D. 85
[25] A.D. 85
[26] A.D. 85

contre, comme **Louis GISLE** et **Louis GERBAUD** se rendirent à La Châtaigneraie pour se faire inscrire sur le registre des citoyens des pays insurgés qui se remettaient sous la protection de la loi.[27]

La répression se fit plus dure. Sous la conduite du citoyen David à la tête de la Garde Nationale de Saint-Maurice-des-Noues, de nombreuses arrestations eurent lieu. Le 6 décembre étaient emprisonnés **Jacques COUTURIER**, **Louis BOUILLAUD**, 28 ans et **Jacques-Léon GENAY**, 45ans. Seul Louis Bouillaud fut condamné à mort par la Commission militaire de Fontenay le 11 janvier 1794. Suivirent le 15, **ARCHAMBAUD**, le 24 **François MITARD** 52 ans, son fils **François**, 24 ans, le 1er février la dame **BERAUD**, 26 ans, le 6 **Louis BERAUD**, 37 ans, **Barthélémy BOUCHER**, 30 ans, **Jean BARBERIT**, 72 ans, **Louise CHAPITREAU**, 47 ans, **Jeanne BATY**, 50 ans et **René AUGUIN**, 32 ans. Les jours précédents, avaient été arrêtés les deux sœurs **TEXIER**, âgées respectivement de 43 et 42 ans. La commission militaire siégeant à Fontenay condamna à mort René Auguin le 22 février et Marie-Rose Texier le 26. Sa sœur Marie-Jacquette serait morte en prison. **Louis CHAPITREAU** fut condamné à la détention jusqu'à la paix, **François BERTRAND**, **François MITARD père** et **Pierre ARNAUD** furent élargis[28]. Le sort des autres reste inconnu

La vague de répression se réduisit, laissant place aux multiples réquisitions en tous genres. La vie allait peu à peu reprendre ses droits. Le 19 novembre 1794, les administrateurs de La Châtaigneraie à ceux du département que Morice-des-Noues (le saint avait été supprimé !) était une commune libre où la municipalité était en activité. Cependant des éléments incontrôlés, bien vite qualifiés de la troupe de Charrette, circulaient impunément dans la région, éliminaient les républicains les plus notoires, les acquéreurs et fermiers des biens nationaux.

Il faudra attendre le Concordat de 1801 et la liberté religieuse, pour voir la paix s'installer durablement dans la région. Paradoxalement, durant cette période, la population de Saint-Maurice-des-Noues reste stable : de 705 habitants en 1791, elle passe 772 en 1801, solde positif probablement dû à une émigration de réfugiés dont certains venaient des Deux-Sèvres.

Ce chapitre consacré à la Révolution serait incomplet, si je ne parlais pas spécialement de plusieurs personnalités remarquables, blancs et bleus, qui ont vécu à Saint-Maurice-des-Noues pendant les troubles.

Noël TEXIER

Jean René Henri Noël Texier est né à la Getière en 1774, il est le neveu des sœurs Texier citées plus haut. Il fait ses études au collège de Fontenay. Pour se soustraire aux levées de la Convention, il se cache d'abord dans le souterrain-refuge de la ferme de la Piltière de Saint-Pierre-du-Chemin dont sa famille est propriétaire. Il adhère bientôt à la troupe qui, avec **Augustin DESHARGUES** rejoint l'armée de La Rochejacquelein et participe ainsi à de nombreux combats, et notamment à la prise de Fontenay, fin mai 1793, où il se distingue.

A son retour au pays après s'être marié, il se fixe un temps à La Michonnière avant de rejoindre La Girardie (actuellement Girardrie) de Loge-Fougereuse. C'est là qu'il reçoit de Louis XVIII un brevet d'honneur comme « *marque de satisfaction du Roy pour les services rendus à sa cause dans les Armées royales de l'Ouest* ».

A l'Armée d'Anjou, Noël Texier avait retrouvé un ancien camarade du collège de Fontenay, Henri Marie Allard, aide de camp d'Henri de la Rochejacquelein.

Henri ALLARD

Issu d'une famille originaire de Saint-Michel-le-Cloucq, il était né en 1771 à Saint-Jean-de-Liversay en Charente-Maritime. Il se destinait à l'état ecclésiastique, quand éclata l'insurrection vendéenne et semble avoir rejoint l'Armée vendéenne peu après la prise de Fontenay, le 25 mai 1793.

Suivant Henri de La Rochejacquelein, il participe à de nombreux combats et l'accompagne outre Loire durant la « Virée de Galerne ». Après la débâcle d'Ancenis, il est fait prisonnier et transféré aux Sables. Pour sauver sa vie, il accepte de servir dans les armées de la République[29].Envoyé en garnison à l'Ile d'Yeu, il y reste trois mois, puis embarque à destination de l'Ile de Ré ; son bateau relâchant à La Chaume, accompagné de deux de ses compagnons, il déserte et rejoint Charrette. Nommé commandant en second de la division des Sables, il participe aux combats de Charrette et à la délégation qui négocie la paix de La Jaunaye. Durant la période de cette « drôle de paix », où officiers républicains et anciens de l'Armée vendéenne cohabitent avec beaucoup de méfiance, il est de nouveau arrêté.

Voilà ce que l'on écrit de lui à cette époque : « *Allard était un honnête homme… Son arrestation fut causée par la découverte d'un crime dont il était innocent : deux hussards républicains avaient été égorgés sur*

[27] A.D. 85
[28] A.D. 85
[29] A.D. 85

la grande route des Sables à la Mothe par des cavaliers de la division d'Allard ; leurs harnais avaient été déposés à son quartier général. Ils furent trouvés par les camarades des victimes, partis à leur recherche. Les apparences étaient contre le chef royaliste ».

Passant par deux fois devant le Conseil de Guerre, il est condamné à la prison. Malade, il est transféré à l'Hôtel Dieu de Saumur, dont il s'évade. Il se cache, tout en se souvenant que son camarade Noël Texier lui avait confié, lorsqu'ils se côtoyaient, « qu'on » aurait voulu lui faire épouser une de ses cousines de Saint-Maurice-des-Noues. Il contacta alors ses relations qui lui firent parvenir, le 3 avril 1797, la réponse du général **AVRIL** : « J'ai obtenu du général **GRIGNY** la liberté du citoyen Allard ; il épousera la jeune personne dont il me parle dans sa pétition, sera heureux, et moi satisfait d'avoir contribué à son bonheur ». Allard fut gracié et autorisé à se retirer en liberté surveillée chez son ami Texier. Deux mois plus tard, le 11 juin, Saint-Maurice-des-Noues en liesse célébrait le mariage d'Henri Allard et de **Jeanne AYRAULT**. Ils furent heureux et eurent 7 enfants…

Texier et Allard furent membres de la fabrique (tout ce qui appartenait à une église paroissiale, depuis les meubles, les ornements, l'argent) de Saint-Maurice-des-Noues.

Jean-Gabriel GALLOT

Il est né à Saint-Maurice-le-Girard le 3 septembre 1744. Protestants, ses parents, pour qu'il soit officiellement reconnu, le firent baptiser par le curé du village. Il fut cependant élevé dans la religion réformée et fit ses études, jusqu'à l'âge de 18 ans, au collège de Caen dont l'université était une des rares à ne pratiquer « *aucune différence ni distinction de religion* ».

A vingt ans, il opte pour la médecine (après leur avoir été interdit[30], l'exercice de cette profession était toléré aux protestants). Il part à Paris en 1764, qu'il quitte en 1766 pour faire sa dernière année à Montpellier ; il sera reçu docteur en médecine le 13 août 1767 et revient au pays natal pour s'y installer. Durant 22 ans, il va consacrer toute son activité à sa profession, tout en ne se désintéressant pas de la météorologie, hydrothérapie, agriculture et sociologie. Comme narré plus haut, il habite aux Aprelles avec son père, tout en ayant acheté dès 1782 le Fief Mignoux ; il écrit à ce propos : *« je suis dans la maison de mon père avec lequel je demeure. J'habite* (aussi) *quelques fois une maison particulière à moi* (au Fief Mignoux) *entièrement seule et isolée à 2 ou 3 lieues d'ici* »[31]. Député à l'Assemblée Constituante à Paris, il écrira à sa femme restée aux Aprelles : « *Si tu as pu aller voir notre Fief Mignoux cette semaine, dis-m'en des nouvelles…. Toutes les merveilles* (de Versailles) *ne valent pour moi, mon jardin, mon canal et ma prairie* »[32].

De retour en Vendée, il est un temps administrateur du département, et devient président du premier Conseil général. Il quitte alors ses fonctions (semble-t-il à sa demande) et devient officier de santé des hôpitaux de La Rochelle, où ayant contracté le typhus, il décède le 4 juin 1794.

Jacques-Léon et Joseph GENAY

Ils sont issus du mariage, à Saint-Maurice-des-Noues le 6 septembre 1746, de Maître Léon Genay et de Jeanne-Françoise BERLOUIN. Entre les deux, il y eut des jumeaux qui ne survécurent pas. A la Révolution, ils sont tous deux propriétaires, Jacques-Léon l'aîné à la Garellière, le cadet à la Bernerie.

A la prise de Fontenay, en 1793, ils optent pour le parti royaliste ; au retour de l'armée républicaine, Jacques-Léon est arrêté chez lui le 6 décembre par des volontaires de la 12ème Compagnie du bataillon de La Rochefoucault. Devant les administrateurs du district de La Châtaigneraie, il nie et rejette la responsabilité sur son frère commandant des rebelles qu'il sait en fuite[33]; mais il est incarcéré et conduit le 9 décembre à Fontenay où il est fusillé.

Son frère Joseph aurait suivi l'armée vendéenne dans sa campagne d'outre Loire. Il reviendra dans sa commune en 1802 et fait partie du conseil municipal avec Texier et Allard. Il meurt à la Garellière le 27 avril 1812.

Pierre LARDY

Sabotier de la Davière, il est devenu le premier maire de Saint-Maurice-des-Noues.

Baptisé à Fief Moreau (Faymoreau) en 1748, il épouse en1776 Renée GEFFARD, fille d'un sabotier. Il a du fréquenter assidûment l'école car il sait lire et écrire. On trouve mention de sa fonction pour la première

[30] Louis Merle : la vie et l'œuvre de Jean-Gabriel GALLOT
[31] Louis Merle : la vie et l'œuvre de Jean-Gabriel GALLOT
[32] Louis Merle : la vie et l'œuvre de Jean-Gabriel GALLOT
[33] A.D. 85

fois le 16 décembre 1792, quand il signe le premier registre d'état civil[34]. Le 6 janvier suivant, deuxième paraphe « Lardy maire » sur l'acte de naissance de **Pierre ARCHAMBAULT**.

Lors de l'avancée des blancs précédant la prise de La Châtaigneraie du 13 mai 1793, il est obligé de fuir ; dans une lettre datée du 6 décembre suivant, il écrira qu'il n'a pu attester du civisme des sieurs **COUTURIER** et **BOUILLAUD** pendant l'occupation vendéenne car : « *il a été forcé de s'échapper pour sauver sa vie dès le 6 du mois de mai* »[35]. Le 11 juin 1793 pourtant, alors que la paroisse est encore administrée par le conseil provisoire royaliste, c'est lui qui rédige et signe l'acte de son fils Pierre-Augustin.

En novembre 1793, il est de nouveau maire de Saint-Maurice-des-Noues. Puis, en février 1794, il signe une pétition dénonçant douze jeunes gens ayant voulu se soustraire à la réquisition[36]. De nouveau le 9 mai de la même année, son nom apparaît sur trois bons de réquisition de bœufs et charrette pour l'armée[37]. Le 20 octobre, il certifie les demandes de secours des réfugiés de la Meilleraye et de Courlay[38].

Il meurt, veuf, le 18 septembre 1826, à l'âge de 78 ans.

Les DAVID

Etant protestante, cette famille ne présente aucune mention dans les registres de la paroisse. C'est pourtant une vieille famille de Saint-Maurice-des-Noues ; dans les archives de Maître CHICHE, ancien notaire à Vouvant, on trouve le contrat de mariage, le 26 avril 1614, de **Louis DAVID** de la Garellière de « *Saint-Moric-des Nouhes »* et de Marie Vigneron. Le mariage devra « *estre faict en la face de léglize crestienne* ». Le couple eut 3 enfants dont **Pierre.** Bien que la filiation soit probable, il n'y a aucun document attestant le lien entre ce Pierre, vivant en 1614, et le **Pierre-Louis DAVID** qui achète la moitié de l'église en 1798.

Ce dernier est né à Cheffois le 24 novembre 1731, et épouse « *au désert* » en 1766, Marie BESLY. En1793, il est nommé président de l'administration du district de La Châtaigneraie ; il se réfugie le 6 mai, lors de la poussée des insurgés, à Fontenay, où sa femme décède le 7 août. Leurs fils, **Jean Pierre-Louis** et **Jacques-Gabriel** se sont engagés dans l'armée républicaine. Pendant le séjour des vendéens à Saint-Maurice-des-Noues, sa propriété est pillée, ainsi que celle de sa nièce, Agathe JACQUET à Mouilleron.

Le commandant de la Garde Nationale de Saint-Maurice-des-Noues est le « *citoyen David* » mais aucune mention de prénom n'est fournie ; il y a peu de chances que ce soit Pierre-Louis père (qui serait décédé à Fontenay en 1793, d'après certains). Il s'agit donc de l'un de ses deux fils, probablement **Jean Pierre-Louis**, qui, après avoir été officier municipal, est désigné maire de Saint Maurice des Noues de 1800 à 1815.

Il y avait à cette époque plusieurs familles David dans la région, toutes Protestantes, et il est très difficile de les différencier les une des autres.

La « Petite Eglise »

Quand est proclamée la Constitution civile du clergé et exigée la prestation de serment, les prêtres de Saint-Maurice-des-Noues refusèrent ce serment et optèrent pour l'exil. Jusqu'au coup d'Etat du 18 brumaire 1799, les lois révolutionnaires restent en vigueur ; les fidèles de Saint-Maurice récitent leurs prières en famille ; en de rares occasions ils font des lieues pour assister, dans une ferme isolée, à une messe dite en cachette.

La Constitution de l'An VIII autorise à nouveau la messe le dimanche, pour les seuls prêtres qui prêteront serment ; l'évêque de la Rochelle, Monseigneur de Coucy, leur écrit de son exil : « *Vous refuserez la promesse car les auteurs en sont les régicides et jamais la religion catholique ne pourra s'allier à la Révolution* ».

Le Concordat de 1801, qui attribue à l'Etat la police des cultes, attribue un salaire fixe aux ecclésiastiques, demande lui aussi une prestation de serment entre les mains du Préfet etc.…, n'arrange rien à l'affaire.

Dans la paroisse de Saint-Maurice –des-Noues, vient d'arriver à cette époque, l'abbé **Junien MAILHAUD** (il signe **MAILHOT**), originaire du diocèse de Limoges ; il prête le serment exigé[39].

Les appréciations, adressées par l'administration au Ministre de l'Intérieur, sont éloquentes sur l'évolution du curé : le 23 août 1801 « *jeune prêtre d'espérance* » ; le 27 avril 1803 « *Au nombre des plus ardents protecteurs de la rébellion* ». Mais le 27 avril 1805, le maire, David, écrit : « *Je sais que Junien Mailhot a prêté le serment que la loi exige mais il s'est établi depuis un bruit général que le serment a été*

[34] Registre de 1792, Saint-Maurice-des-Noues : A.D 85

[35] Registre de 1792, Saint-Maurice-des-Noues : A.D 85

[36] Etats de la première réquisition : A.D 85

[37] Dépôt communal de a Châtaigneraie : A.D 85

[38] Secours apportés aux patriotes réfugiés : A.D 85

[39] A.D. 85

rétracté » Le Préfet conclut le 13 juin 1805 : « *Mailhaud de Saint-Maurice-des-Noues, assermenté pourtant, n'a pu résister longtemps aux sollicitations des familles bourgeoises qui, dans sa paroisse, prêchent l'insoumission* ».

En 1805, l'abbé Mailhaud, comme plusieurs centaines de ses paroissiens, adhère à la dissidence de « *la Petite Église* », en refusant de reconnaître le Concordat et le nouvel évêque de La Rochelle, Monseigneur **Paillou**. Ce dernier, en visite pastorale à Fontenay, écrit :

« *Gabriel Laurent Paillou par la miséricorde divine et la grâce du Saint Siège Apostolique, Evêque de La Rochelle, à Mr Mailhaud desservant Saint-Maurice-des-Noues et y résidant, salut.*

Nous avions espéré que notre amour connu pour le pape vous ramènerait à notre communion et que vous feriez cesser le scandale qui résulte de votre séparation de nous et par conséquent du chef de l'Église, de qui nous tenons notre Mission pour gouverner ce diocèse et qui lui-même nous a sacré Evêque de La Rochelle, mais nous voyons avec douleur que notre espérance a été trompée et qu'il est nécessaire de recourir aux voies d'autorité que nous donne notre Ministère pour mettre fin, s'il est possible, au schisme que vous et ceux qui tiennent la même conduite, cherchez à introduire dans notre diocèse, au grand détriment de notre Sainte Religion. En conséquence, nous vous interdisons toute fonction ecclésiastique, quelle qu'elle soit, même célébrer la Sainte Messe, jusqu'à ce que vous reveniez enfin à l'unité et l'obéissance que vous devez et au chef suprême de toute l'Eglise, et qu'ainsi vous nous mettiez dans le cas de vous rendre les pouvoirs que nous vous retirons aujourd'huy, pouvoirs que nous vous déclarons cesser au moment même que vous recevrez la notification de la présente interdiction. »

Quand il reçoit ce courrier, l'abbé Mailhaud quitte sa cure en emportant avec lui les vases sacrés et les ornements sacerdotaux et se réfugie au « Logis » habité à cette époque par la famille **BERLOUIN.** On y aménage la chapelle, qui existe encore de nos jours, et qui, durant 60 ans, sera réservée au culte non concordataire.

A son départ, l'abbé Mailhaud laissera à la chapelle du Logis vases et ornements. Le culte sera ssuré successivement par les abbés dissidents **DUGUET**, de Loge Fougereuse, **HERIARD**, de Pissotte, **BEAUMIER**, de **La ROCHE-AYMOND** et divers autres prêtres dissidents de passage, accueillis généreusement par les Berlouin.

Jean **BERLOUIN**, époux de Marie-Pérrine-Mesnard, est un riche et influent propriétaire du bourg ; il sera élu maire de Saint-Maurice-des-Noues de 1815 à 1821, date à laquelle il décède. Sa veuve continuera à entretenir la chapelle et à y accueillir le groupe des dissidents et des nombreux fidèles, d'autant plus qu'en 1807, la partie basse de l'église, déjà en très mauvais état, s'est écroulée.

Le 27 décembre 1837, un procès verbal enregistrera la bénédiction de l'église reconstruite ; en 1840, la commune compte 706 catholiques, et 12 protestants et encore 220 dissidents ! L'abbé Durandet écrit *« Mme Berlouin maintient, haut dressé, le drapeau de la secte. Elle manque totalement d'instruction, son orthographe relève de la fantaisie pure, mais sa richesse lui donne une influence considérable* ». Une visite pastorale étant annoncée courant 1846, le curé écrit à son évêque : « *Le schisme dit de la Petite Église conserve ici une force malheureusement considérable. Le principal fruit que j'attends de Votre Grandeur : diminuer pour ces pauvres dissidents les obstacles du retour à l'unité catholique…Mme Berlouin, jouissant d'au moins 12.000 francs de rente, en donnant plus des deux tiers aux pauvres chaque année, est réellement ici et pour les environs une puissance pour le schisme* » Le 13 décembre, il ajoute : « *c'est avec bonheur que la paroisse de Saint-Maurice-des-Noues voit s'approcher le jour désiré de la visite de Votre Grandeur… Si la gelée était trop forte, Votre Grandeur aurait à faire à pied la petite lieue de Vouvant à Saint-Maurice* ». Mais madame Berlouin et ses fidèles restent intraitables, refusant tout « *changement* » et toute restitution d'objet de culte. « *Cette dame croyant son parti la véritable Église catholique, croit par conséquent que ces objets appartiennent à la Petite Église de Saint-Maurice* » ; cette Madame Berlouin va mourir en 1849, laissant comme héritières des nièces dissidentes et d'autres catholiques ; heureusement c'est mademoiselle **Zoé TEXIER** de l'Absie, qui hérite du Logis. Pour respecter les dernières volontés de sa tante, elle refuse de fermer la chapelle et surtout de rendre les vases sacrés et les dernières hosties qu'ils contiennent. On fait intervenir la préfecture, puis le procureur de la République ! Ce dernier invite le juge de La Châtaigneraie à laisser au curé de Saint-Maurice « *la faculté de retirer de ces vases les hosties qui pourraient s'y trouver déposées* ». Mais le curé répond à l'évêché : « *je n'ai pu obtenir de toucher seul les vases sacrés et d'emporter les saintes hosties. Les héritiers… ne voulaient point qu'un curé se mêlât de leurs affaires* ».

Le scandale est important : en février 1850, Monseigneur ordonne des prières publiques dans l'église de Saint-Maurice en réparations des outrages subis par le Saint Sacrement conservé dans la chapelle des dissidents. Le 9 juillet, il proclame un monitoire qui enjoint « *sous peine d'excommunication, de mettre M. le curé de Saint-Maurice, ou tout autre prêtre désigné par ce dernier à même d'ôter de la prétendue chapelle schismatique le Saint Sacrement* ».

Enfin, le 20 septembre suivant, l'abbé Durandet prie Monseigneur de lever sans plus tarder l'excommunication de Mlle Texier « *Il y a cinq semaines que le Saint Sacrement a été enlevé de la chapelle des dissidents et aujourd'hui cette chapelle vient d'être définitivement fermée et interdite à ces pauvres égarés* » Fin décembre, le curé signale qu'il a été admis à enlever à l'ancienne chapelle tous les objets de culte : « *On a laissé la chapelle absolument nue* ». La fermeture aura peu d'incidence sur la population dissidente, car seuls, un jeune homme d'une vingtaine d'années et une femme âgée « *sont rentrés à l'église catholique et paraissent de bonne volonté* » ;

Il semble que cette chapelle du Logis soit restée fermée jusqu'au 18 avril 1863, jour où monseigneur **Charles COLLET** évêque de Luçon la bénit solennellement « *sous le vocable de Notre-Dame des Victoires, de Notre-Dame-de-Fourvière et de Saint Joseph son auguste époux* », en présence de Mlle Texier, de Mme Ducelier-Texier et de Mme Vve. Perrine Mesnard. Monseigneur y autorisait la célébration du Saint Sacrifice de la messe « *de temps en temps* » mais quand, cinq ans plus tard, Zoé Texier lui fait part de son intention d'y faire une fondation de trois services et de soixante dix sept messes annuelles, il lui répondra que « *la législation actuelle ne permet pas de la réaliser* ».

Zoé Texier décède à l'Absie, le 5 mai 1877, à l'âge de 67 ans.

Sa chapelle sera utilisée pour le culte paroissial en 1924 pendant les travaux de reconstruction des voûtes et de réparation de l'église ; puis elle sera fermée et abandonnée pendant de longues années. Voilà l'histoire de la chapelle de la Petite Église de Saint-Maurice-des-Noues qui vient d'être à nouveau rénovée par les soins de M. et Mme **POMMERET.**

Le charbon et les mines

La légende veut que le charbon ait été découvert dans cette région par un sabotier de la Blanchardière de Marillet en 1827 ; en réalité, le sabotier **AUBINEAU**, en creusant son puits, ne fit que redécouvrir une veine déjà connue au siècle précédent. Le journal « Les Affiches du Poitou » du 25 octobre 1775, signale la découverte de houille à proximité de Vouvant ; un autre numéro de mars 1775 nous apprend qu'une mine est exploitée à Puyrinsent d'Antigny par M**. DELAVEAU**, lieutenant particulier du bailliage à La Châtaigneraie.

Le charbon de bonne qualité est vendu *« 3 livres 12 sous la baille* (sorte de baquet servant à garder tout et n'importe quoi –dans la marine, contenait des vivres– et devenue une unité de mesure) *qui en contient au dessus de 300 livres* ». Mais un jour, la galerie longue de 450 mètres et creusée à moins de 30 mètres de profondeur, s'effondre ; la mine est fermée « *…à cause de la mort de quatre ouvriers qui ont été asphyxiés par une mofette* (utilisé dans le Nord et en Silésie, c'est un gaz non respirable et explosif) *inflammable dont on n'avait ni prévu ni prévenu le danger* ».

Pour se conformer à la loi sur les mines de 1810, deux compagnies industrielles se disputèrent les concessions autorisant l'exploitation du sous-sol ; la première dite « de Faymoreau » fut accordée en 1831, celle de Puyrinsent en 1833.

A Saint-Maurice-des-Noues même, des recherches furent entreprises, notamment aux Ageots. La concession d'Epagne, demandée le 18 août 1835 par M. **BOURGNON de la LAYRE** fut rejetée au motif que « *les concessions accordées jusqu'ici dans la Vendée suffisaient pour satisfaire aux besoins actuels* ». Une nouvelle demande, formulée en 1843, par le comte de **MEGRIGNY** ne fut accordée qu'en 1847 à la société **BLOT** et associés.

De 14 ouvriers en 1849, l'effectif grimpe à 60 l'année suivante ; mais la société fait faillite en 1852. Rachetée en 1854, elle est durablement acquise en 1860 par son ingénieur, M. **Léon DEVILAINE**.[40]

A l'origine, l'exploitation se limitait au charbon de surface à partir de nombreux petits puits de faible profondeur. Depuis 1853, l'autorité préfectorale ayant interdit l'extraction du charbon à moins de 30 mètres de profondeur, l'exploitation se concentre autour d'un puits principal. *« En 1860, le puits Saint-Michel* (Epagne) *a une profondeur de 50 mètres. L'extraction se fait toujours à l'aide de treuil à bras d'hommes* », remplacé par la suite par un manège à chevaux, puis par une machine à vapeur. La production qui n'était que de 416 tonnes en 1849, est passée à 3555 tonnes en 1858, le maximum annuel plafonnant à 6 000 tonnes.

L'afflux des mineurs, désirant habiter au plus près de leur lieu de travail, entraîne une augmentation considérable de la population de Saint-Maurice-des-Noues qui culmine en 1866 à 1164 habitants, chiffre inégalé depuis ! M. Devilaine constate, en 1873, que « *les grands propriétaires n'aiment pas à vendre* (déjà !). *Il faut donc que ce soit les chefs d'usines qui achètent en gros pour revendre au détail à leurs ouvriers* »[41] Il achète ainsi 50 hectares, qu'il revend à ses ouvriers par parcelles de 15 à 50 ares sur lesquelles chaque ouvrier

[40] A.D. 85

[41] F. Regourd : La Vendée ouvrière

fait construire sa petite maison à ses frais ; les paiements s'effectuent par retenues, sur chaque paie : de 10 à 50 francs.[42]

En 1866 s'opère la fusion de la concession de Devilaine avec la concession Bally de Faymoreau. Mais l'activité d'Epagne diminue fortement à partir de 1869, et le puits sera fermé en 1875. La première guerre mondiale relance un peu l'exploitation jusque dans les années Vingt[43] En 1925, les difficultés, dues à l'éloignement du rail et surtout à la mauvaise qualité de la veine, entraîne l'abandon du puits d'Epagne qui sera noyé à partir du 1er octobre. En 1940, une reprise est avortée suite à l'invasion allemande ; en 1946, d'importants travaux de recherche sont relancés, et en 1947, on construit un chevalement en béton exceptionnel. Mais les reconnaissances confirment le peu d'intérêt de l'exploitation et les travaux sont totalement arrêtés en 1949 ; les pompes ne seront stoppées que le 20 juin 1950.

Cinquante ans plus tard, le puits d'Epagne a fait l'objet d'une exploration vidéo sur ses 206 mètres de profondeur ; elle indique un relatif bon état de conservation. Les 43 premiers mètres sont bétonnés, et de section circulaire (circonférence de 4,5 m.), le puits présente ensuite une section boisée légèrement rectangulaire jusqu'au niveau -110 m. De 110 à 200 mètres de profondeur, la section redevient bétonnée et circulaire; le fond est à 206 mètres 40, les 6 derniers mètres ayant sans doute servi de réserve d'eau pour les pompes d'épuisement. Les galeries couvrent un rayon de 3 km et se situent à environ -47, -96, -121 et -200 mètres. Les mesures de pompages effectuées lors de cette exploration ne permettent pas, malheureusement, d'envisager l'utilisation de cette eau pour l'alimentation du réseau départemental d'eau potable.

A Epagne, outre le charbon, on a extrait de la mine du schiste bitumineux et du schiste décolorant. Du premier, il était, croyait-on, possible de tirer une huile transformable en gaz d'éclairage : ce ne fut jamais confirmé industriellement. Bien qu'à la connaissance de M. Gréau le schiste décolorant ne fut expérimenté que par un négociant en vin local, son originalité mérite d'en parler. En 1844, M. de Fontenelle écrit : « *On a trouvé, particulièrement à Epagne… des bancs composés d'une substance charbonneuse très légère, friable, d'un brun-noir et ayant la propriété de décolorer les liquides. Avec cette matière on rend le vin rouge parfaitement blanc, tandis qu'il conserve le goût particulier à sa couleur. Ce schiste décolorant pourrait être utilement employé dans les arts, et probablement il servirait dans les raffineries de sucre…* ».

L'Eglise et ses desservants

Rappelez-vous : pendant la Révolution, l'église et la sacristie avaient été vendues comme « Bien Nationnal » pour 1500 francs, le 26 thermidor et le 3 fructidor de l'an VI (13 et 20 août 1798), pour moitié a M. **Pierre DEHARGUES** de La Châtaigneraie et pour moitié à M. **Jean DAVID** maire Saint-Maurice-des-Noues (de 1798 à 1815).

En décembre 1801 (3 nivôse en X), M **Aimé-René PERREAU**, neveu et héritier de Pierre Dehargues, indique « *que plusieurs habitants de Saint-Maurice le sollicitent de leur en faire abandon, dans le dessein de la rétablir et de la destiner comme ci-devant à l'exercice du culte catholique… et que lui Perreau est dans l'intention de faire, même gratuitement cette concession pour la partie qui lui appartient…* »

Un mois plus tard, dans un acte sous sein privé, le citoyen **Jacques-André MALLET**, fondé de pouvoir de A.R. Perreau, remet à la disposition des représentants « *du général des habitens catholiques de cette commune* » la moitié lui appartenant spécifiant cependant qu'elle lui reviendrait « *dans le cas où, au lieu de la relever et de la destiner à son ancien usage, ils l'abandonneraient ou qu'elle cesserait d'avoir cette utilisation.* »

L'abbé **MAILHAUD** (le « *jeune prêtre plein d'espérance* » ! du chapitre de la Petite Église) fera réparer les ruines de la Révolution, et dès 1804, dotera l'église d'une cloche dont le parrain sera **Louis BERLOUIN** et la Marraine Mme **TEXIER.**

Jean David, le copropriétaire, échangera sa part de l'église contre un pré appartenant à Jean Berlouin ! ; en 1824, la veuve Berlouin proposera à son tour sa part de bâtiment « *à condition de ne contribuer en rien aux réparations* ».

En 1826, le successeur de M. Berlouin à la mairie de Saint-Maurice-des-Noues, M. Pierre **THIBAUD**, souhaitant le retour d'un prêtre, fait établir un devis pour la réparation du bâtiment qui n'est encore pas la propriété de la commune ; un plan, établi à l'époque, démontre l'importance des travaux à réaliser. Le clocher, alors, surplombait la branche sud du transept ; on y accédait par un escalier en hélice aménagé à l'intérieur du contrefort sud-ouest, haut de trois étages et couvert par une lanterne polygonale. La base de la cage d'escalier, quoique murée, existe encore de nos jours. En 1829 et 1834, M Perreau renouvelle son offre ; finalement c'est

[42] F. Regourd : La Vendée ouvrière

[43] F ;Regourd : Historiques des mines, dans un rapport au centre minier 2000

88

Le chevalement du puits Saint -Michel à Epagne
Une " carrée " en béton armé de 25 mètres de haut, triangulée comme une construction métallique.

50

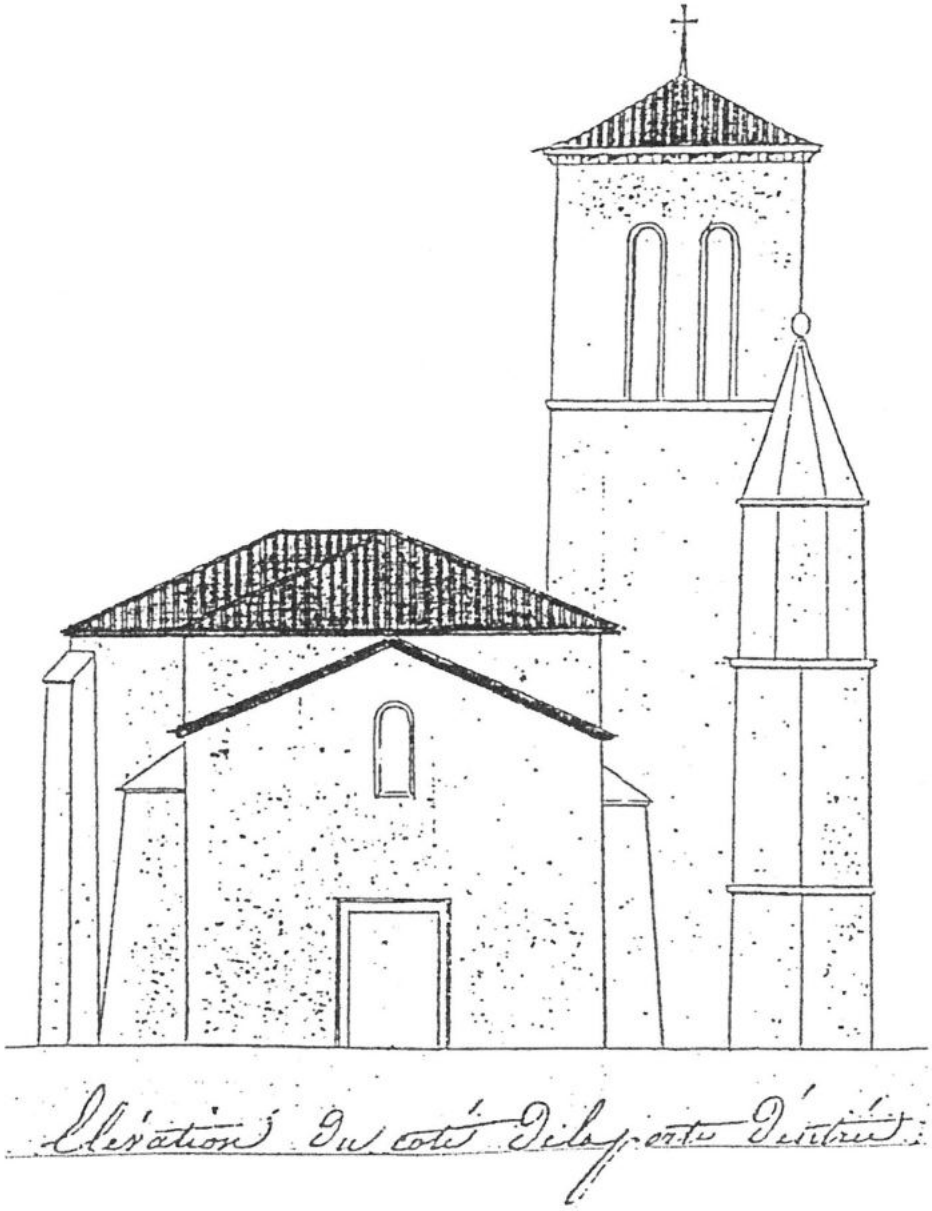

A.E.L.

L'église en 1826 - Pignon d'entrée avant sa reconstruction
Remarquez la forme de la porte d'entrée et le clocher avec son contrefort escalier

le 28 août 1835, que M Perreau et Mme Vve Berlouin sont autorisés par ordonnance royale à faire don de l'église, toujours avec cette réserve de n'avoir pas à participer aux réparations. Celles-ci sont immédiatement entreprises, et le 27 décembre 1837, un procès verbal enregistre la bénédiction de l'église en partie reconstruite.

Dès janvier, un nouveau curé arrive, l'abbé **RENOLLEAU** ; six mois de service et dix-huit mois de vacance paroissiale plus tard, lui succède en janvier 1840 l'abbé **Jacques DURANDET**. En juillet de la même année, malgré les travaux, le clocher s'effondre sur l'église provoquant d'immenses dégâts ; il faut tout recommencer ! Mais on décide de ne pas le reconstruire au même endroit et de couvrir le transept sud au même niveau que le reste de la toiture. Un nouveau clocher est rapidement (ou économiquement ?) installé au chevet de l'église (partie de l'église qui termine le chœur, avec dénivellation, où se trouve l'autel) tandis qu'un calvaire est érigé en mai 1851 sur la route de la Châtaigneraie. A l'abbé Durandet , va succéder, en 1852, l'abbé **REMAUD**, lui-même remplacé en 1859 et pour 17 ans ! par l'abbé **STAUB**. Né en 1815 à Fontenay, ordonné prêtre en 1838, il arrive de Mouchamps où il est resté vingt-et-un ans, d'abord comme vicaire puis comme curé. C'est lui qui assistera en 1863 à la bénédiction en la foi catholique de l'ancienne chapelle de la Petite Eglise. Pour 700 francs, en 1867, il fait installer dans son clocher la première horloge. En 1868, est baptisée une nouvelle cloche de 600 kilos ; ne pouvant se résoudre à vendre la vieile cloche fêlée depuis l'effondrement de l'ancien clocher, il la fait déposer au pied du clocher, au chevet de l'église.

C'est l'abbé Staub qui, en 1870, fait ériger un beau calvaire de pierre à l'intersection de la route de La Châtaigneraie et de la route de Loge-Fougereuse. En 1871 (comme dit plus haut), il fait réparer la croix hosanière du cimetière, en y adjoignant les quatre statues de l'Immaculée, de Saint André, Saint Maurice et de Sainte Barbe. Le 9 juin 1873, il demande à son évêque l'autorisation de faire reconstruire, au frais de la fabrique, le pignon et la porte d'entrée de l'église qui menacent ruine. En témoignage de ces travaux, il fait graver sur la clé de la porte d'entrée « Saint-Maurice 1873 » ; mais on réutilisera les matériaux de l'ancien mur, et remettra en bonne place la pierre sculptée datée de 1739, représentant on ne sait pourquoi, un profil de femme.

Quand il quitte Saint-Maurice-des-Noues, en mars 1877, pour être nommé aumônier militaire à Orléans, l'abbé Staub a considérablement enrichi sa paroisse, grâce à sa fortune personnelle, ses relations mais aussi ses collectes. En sus des travaux réalisés, de l'horloge, de la cloche, du calvaire, il l'a doté de riches objets et ornements religieux : ciboire, ostensoir, chandeliers et candélabres… Il laisse aussi « *deux billets de banque de chacun cent francs…* (il) *désire qu'ils soient employés soit au ménage des sœurs, quand on pourra en avoir ; soit au travaux de la cure…* » Celle-ci est en effet dans un état déplorable ; l'évêque exige sa reconstruction, mais le conseil de fabrique s'y oppose malgré les exhortations de l'abbé Staub qui, dès le mois d'août 1876, avait déclaré *« en conscience, devant Dieu, le conseil le peut, dès lors il le doit* ». Devant le refus et du conseil municipal et du conseil de fabrique, M. le Doyen de La Châtaigneraie décide de ne pas nommer de remplaçant à l'abbé Staub. Le vicaire de La Châtaigneraie se déplace quelques dimanche dire une messe « *mais insulté chaque fois il reçoit l'ordre de Monseigneur de laisser la paroisse en interdit. De là mécontentement, honte pour les paroissiens qui n'osaient plus se montrer dans les paroisses voisines… comme anéantie… plus rien n'allait* ».

Finalement les conseils cèdent, mais demandent que ce soit l'abbé **FRELAND,** enfant du pays, qui succède comme prêtre à Saint-Maurice à l'abbé Staub. Dès son arrivée en juillet 1876, le clocher construit en 1841, inquiète « *un péril sérieux menace à la fois la cloche, l'horloge, la sacristie l'église et même la vie des personnes qui s'approchent de la flèche* »[44]. Pour financer ces travaux, on vend la vieille cloche fêlée : tout ou partie du clocher est détruit pour être reconstruit presque à l'identique, sous la direction d'un architecte fontenaysien, **M. CHARRIER**. Les travaux sont estimés à 6000 francs et adjugés le 11 août 1878 ; ce même M. Charrier fait démolir le vieux presbytère et construire le neuf avec un devis de 18 000 francs

En 1881, l'abbé **DAVID** succède à l'abbé Freland. Il fait ériger en novembre 1882 un calvaire à la bifurcation des routes de Fontenay et de Puy-de-Serre ; en mai et septembre 1884, deux nouvelles petites cloches sont ajoutées, mais lors du carillon d'un baptême, elles tombent et se brisent ! Elles seront immédiatement refondues et baptisées.

L'abbé **Eugène LHOMME** remplace le 13 janvier 1896 le curé David ; en 1897, il fera aménager les fonts baptismaux dans l'ancienne porte donnant sur le cimetière et, en 1899, relèvera le calvaire abattu et brisé par la tempête, à l'entrée du bourg et fera remplacer celui de la route de La Châtaigneraie par une croix en pierre de Mervent, œuvre de **Emile MITARD** tailleur de pierre. A noter que, durant son ministère, les relations entre le curé, le maire et l'instituteur public secrétaire de mairie, de bonnes passent à franchement mauvaises ! Cette opposition va culminer lors des élections municipales et législatives et à l'occasion de la loi interdisant l'enseignement aux congrégations.

[44] Registre du Conseil de Fabrique 20.09.1877

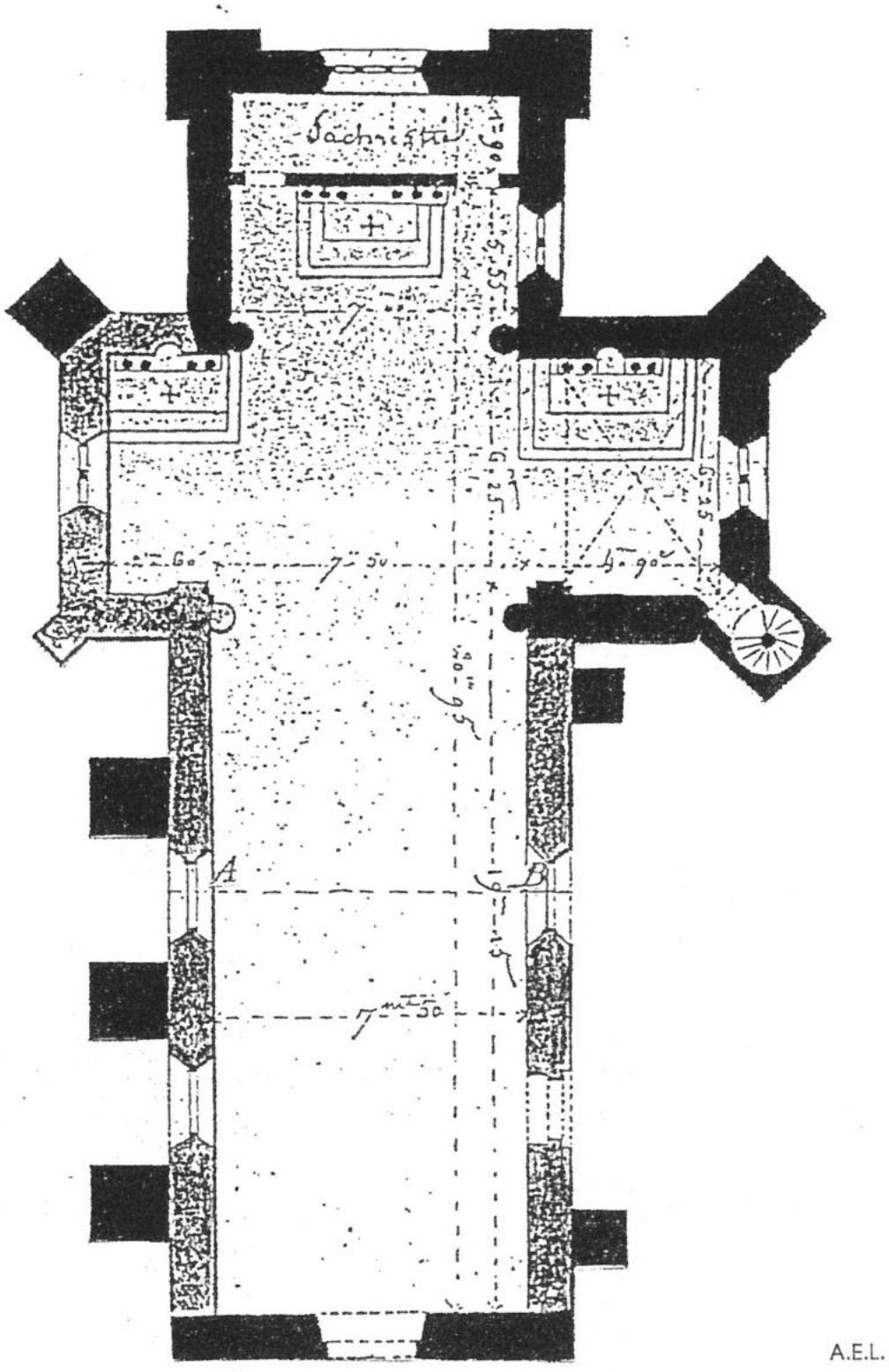

L'église de Saint-Maurice-des-Noues en 1826
Ce plan indique les parties à conserver et celles à reconstruire
Notez l'escalier montant au clocher et la sacristie en fond de chœur

Quand il arrive en 1905, l'abbé **LEBOEUF** écrit : « *En arrivant à Saint-Maurice j'ai trouvé une paroisse divisée entre les partis de M. le curé et ceux de M. l'instituteur* ». Il prêche au carême pour la réconciliation et plante une croix à la Davière « *tous les hommes qui avaient fait leur Pâques étaient frères et heureux de porter la croix du Sauveur* ». Pour sceller cette réconciliation, le curé donne des cours de solfège et fonde une fanfare qui réunit 56 participants « *le programme des musiciens et de la jeunesse catholique était le même : bien s'entendre, s'aimer et se trouver tous à la Sainte Table le premier dimanche de chaque mois* ». Cela sera respecté jusqu'à ce que les cloches sonnent, le 4 Août 1914, annonçant la mobilisation *« le lundi matin presque tous les hommes qui doivent partir assistent à la messe de 5 h ½ et y communient »*

Arrive bientôt la nouvelle du *« premier mort pour la France* », **Henri MESNARD** ; quarante huit jeunes gens de la paroisse, dont vingt-huit de la fanfare, furent tués et leurs noms ainsi que ceux de plusieurs disparus, gravés dans la plaque de marbre de l'église. Chaque jour durant toute la période de la guerre, un chapelet est récité à la fin de la messe, un second dit par les enfants à midi et le troisième par les hommes restés au pays, le soir à 8 heures. « *les femmes courageuses travaillent au dessus de leur forc.. plusieurs fauchent même les blés…* ».

En 1924, durant les travaux de réfection de la vieille église, messes, baptêmes et semble-t-il un mariage seront célébrés dans la chapelle du Logis. C'est une église entièrement rénovée, avec de magnifiques vitraux, qui va accueillir, le dimanche 1er septembre 1929, le nouveau curé, l'abbé **Henri GALLARD** arrivant de Velluire. La mission de 1932 se termine le jour de Noël par l'érection d'un grand calvaire en bois à la Davière, remplaçant l'ancienne croix tombant en ruine ; l'abbé note à ce propos « *le quartier d'Epagne a semblé ignorer que la mission était le passage du Seigneur ; et à part quelques exceptions, les paroissiens d'Epagne n'ont pas paru à la mission* ».

En septembre 1939, c'est à nouveau la guerre ; sa première victime connue sera **Maurice BECHAUD** tué le 26 mai 1940 dans le Pas de Calais. Par la suite, des services funèbres seront célébrés pour **Marcel GEFFARD**, mort d'une maladie contractée en captivité, **Georges HERAUT** d'Epagne mort à la guerre et **André MARC** un S.T.O mort de pleurésie durant sa déportation. En juillet 1941, la pénurie d'huile, d'essence et de cire incite le curé à doter l'église d'un éclairage électrique. L'horloge installée depuis 1876, définitivement irréparable, sera remplacée et électrifiée en 1947. En 1948 on construit une nouvelle sacristie, et ce ne sera qu'à partir de 1953 que les cloches seront électrifiées.

En 1949, arrive l'abbé **Raymond MOREAU** qui fera aménager en 1952 une chapelle dans une maison d'Epagne et bénira la statue de la Vierge de la route de Vouvant.

Cette même année 1952, arrive à la cure de Saint-Maurice-des-Noues l'abbé **Pierre ROUX** qui, dès le mois d'avril institue une messe annuelle dans la chapelle d'Epagne, messe qui sera dite jusqu'en 1967. Son ministère sera marqué par la restauration aux frais de la commune, de l'église et par le feu déclaré dans la sacristie du clocher en 1957 ; par l'érection de la statue du Sacré-Cœur à Epagne et surtout par la construction, en trois étapes successives de l'école privée en 1953, 1956 et 1962. L'abbé Roux doit abandonner sa paroisse, pour raison de santé, en 1963.

En janvier 1964, lui succède l'abbé **Augustin GROSSIN**, précédemment à Génétouze ; après avoir eu quelques difficultés avec le comité scolaire, fort endetté par les travaux de son prédécesseur, il verra partir les trois religieuses de l'école, dernières de la lignée des sœurs de l'Immaculée Conception de Niort, présentes au service des enfants de Saint Maurice des Noues depuis 89 ans ! Il décèdera, seul en son presbytère, la semaine de Pâques 1970.

Après être restée cinq mois sans prêtre, la paroisse accueille, en septembre 1970, l'abbé **Léon SIONNEAU** ancien vicaire de Notre-Dame de Fontenay. Il n'a que 38 ans et va consacrer toute son énergie et son enthousiasme aux jeunes de Saint-Maurice : clubs Fripounet, foyer des jeunes, séances de variétés, week-end en forêt, camps d'été…. Pour Noël 1971, remarquant que nombre de paroissiens désertent Saint-Maurice pour des églises mieux chauffées, il fait installer un système de chauffage. En février 1973, une tempête atteint Saint-Maurice-des-Noues et mutile le clocher ; l'année suivante, lors des réparations du clocher, un ouvrier fait une grave chute : les fêtes prévues pour la remise en place du coq sont annulées.

L'abbé Sionneau partant pour la paroisse de l'Ile d'Elle en 1978, il est remplacé par l'abbé « **Dudu** » **BOURASSEAU** ; la mort subite de ce dernier en 1980 entraîne la fermeture du presbytère, le service de la paroisse étant assuré par le curé d'Antigny, l'abbé **TRICOIRE**. Le dernier concile autorisant la messe face au peuple, il réaménage le chœur de l'église : l'ancien maître-autel en pierre a été supprimé, les murs sont revêtus de boiseries cirées et le vieux dallage a été recouvert d'une moquette plus confortable.

Depuis la création, en 1997, de la grande paroisse Saint-Christophe-des-Châtaigniers, il n'y a plus que trois ecclésiastiques pour desservir douze églises, et aucun d'eux ne réside ni à Antigny ni à Saint-Maurice-des-Noues.

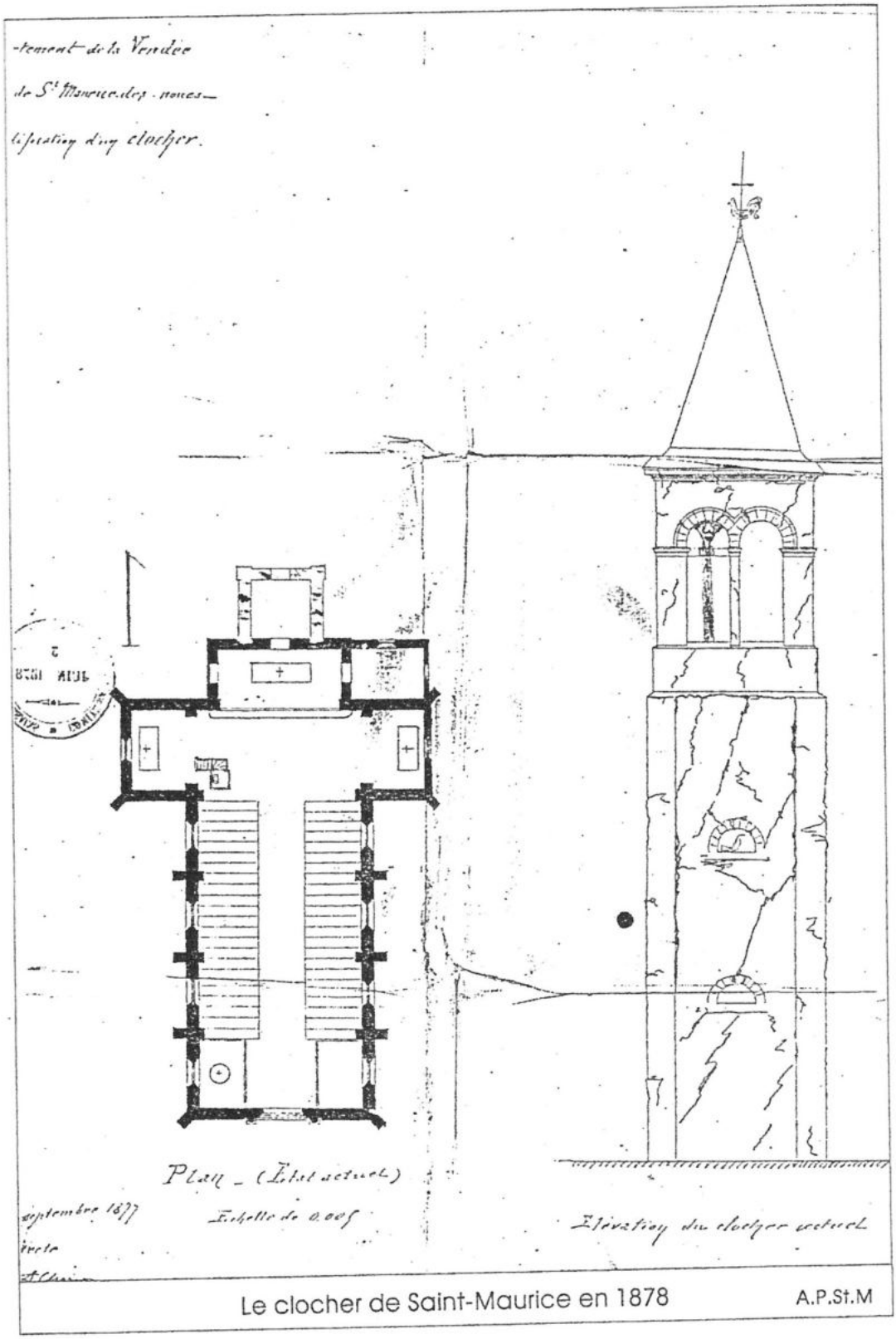

Le clocher de Saint-Maurice en 1878 A.P.St.M

Les écoles

L'école des garçons

Sous l'ancien régime, les instituteurs étaient appelés régents ; rétribués par les paroisses, ils ne pouvaient exercer leur fonction qu'avec l'approbation des ecclésiastiques. En 1701, le compte-rendu d'une visite épiscopale révèle le nom des premiers régents **: Dymal des CORMIERS**, « *Nous avons approuvé le sieur Des Cormiers pour les petites écoles et enseigner le latin dans cette paroisse et nous avons consenti, avec les principaux habitants, qu'on luy donne sur les revenus de la fabrique la somme de 36 livres par an* ».

Sont cités ensuite : **André HULLIN** en 1704, **Jacques VASLET** en 1715 ; c'est son fils **Jacques** qui enseignera de 1748 à 1790, probablement à la Doutière lui aussi : à cette époque, les régents recevaient leurs élèves à domicile. Autres maîtres connus :**Henry-Guy BARBAREAU**, en 1790 ; **Jean MOREAU** en 1802 et **BOUHIER** en 1820.

A partir de la loi Guizot de 1833, chaque commune à l'obligation d'organiser un enseignement primaire pour les garçons ; le candidat-maître d'école doit se présenter au « comité local » composé du maire, de quelques notabilités et… du curé dont l'influence reste très importante. Il doit présenter un certificat de bonnes mœurs ! et un brevet de capacité peu exigeant : il doit savoir lire, écrire et compter ; il peut de surcroît exercer une activité annexe (cultiver une borderie, avoir des vaches…) Chaque année théoriquement, il reçoit la visite d'un inspecteur d'académie ; après avoir fait ses preuves, il doit faire confirmer son « institution » par le « comité supérieur » siégeant à Fontenay : il devient alors instituteur.

En 1840 le maître est M. **Jean-Pierre RICHARD** qui assure en plus le secrétariat de mairie ; le 6 août 1843, le conseil municipal sollicite de M. le Préfet de Vendée une subvention de 1384 francs pour *pouvoir commencer la construction d'une maison d'école*. Ces termes semblent indiquer qu'il n'existait pas alors d'endroit, à Saint-Maurice-des-Noues, où recevoir les élèves et que l'instituteur, en profession libérale, vivait des rétributions des parents d'élèves. En décembre 1844, M. **Jean CHEVALLEREAU,** 20 ans de Saint-Cyr-des-Gâts, obtient la place vacante. En juillet 1845, le conseil municipal demande au supérieur la nomination comme « *instituteur communal de CHEVALLEREAU Jean, instituteur exerçant déjà les fonctions comme tel dans cette commune* » Le 25 août 1845, le sieur **GARON** remporte, avec un devis de 2776 francs et 87 centimes, l'adjudication pour la construction d'une maison d'école ; l'architecte M. **GARNEREAU**, obtiendra un supplément de 260 francs 40 centimes pour faire face aux inévitables imprévus ! ; il faudra y ajouter, en 1849, la somme de 214 francs pour le mur de clôture et pour l'achat de « *plusieurs tables à pupitre* ». Cette première maison d'école est située sur la route d'Antigny, non loin du village de la Doutière. A la rentrée de 1849, M. **Pierre LARDY**, sous-maître, remplace M. Chevallereau au secrétariat de la mairie. En 1852, le conseil municipal approuve un agrandissement de l'école pour un montant de 1145 francs et 10 centimes et, pour la première fois un traitement pour l'instituteur en complément de ses rétributions. Cette année là, M. Lardy remplace M. Chevallereau.

Jusqu'à la loi Falloux de 1850, maître et sous-maître dépendent étroitement des collectivités locales ; c'est le maître qui recrute le sous-maître qui sont, alors, considérés comme des apprentis souvent sans salaire garanti. Suite à la loi Falloux, l'enseignement primaire est pris en main par l'État, c'est-à-dire par le préfet, qui, s'appuyant sur le « conseil départemental de l'enseignement primaire », nomme les instituteurs et fixe leur revenu minimum l'instituteur devient alors un fonctionnaire qui ne plus avoir, naturellement, d'autres activités professionnelles sauf celles liées au service de la mairie (secrétaire) et… de la paroisse (chantre, sacristain).
Durant toutes ces années, le maître perçoit de la commune un traitement fixe de 200 francs, auquel il faut ajouter les rétributions de 1,50 payées chaque mois par ses élèves. Mais en 1853, le revenu total ne devant pas, selon la loi, être inférieur à 600 francs, la commune dut voter un supplément de 74,50 francs, les rétributions perçues n'étant que de 325,50 francs (à noter que dans les comptes de la commune, il n'est fait aucunement mention d'un traitement pour le sous-maître).

A M. Lardy va succéder M. **FRELAND ;** en 1857 à son sujet notons une surprenante délibération du conseil municipal : *« 13 juin 1861, le maire expose au conseil qu'il manque un four à la maison d'école ; qu'il est fort désagréable pour l'instituteur qui est père de famille d'aller demander un four dans le voisinage pour faire cuire son pain…* ». M. Freland sera suivi par messieurs **Adolphe GUERY** en 1873, **Mathurin BELAUD** en 1876, **Baptiste BADRAUD** en 1877, **Jean BICHAUD** en 1878, **Jean PICHOT** en 1879 et **François TEXIER** en 1880.

La première maison d'école comporte une classe unique de 45 m2 et accueille 100 élèves en 1876 ; en 1881, ils sont 94 mais l'effectif peut atteindre 110 en hiver. Elle devient donc manifestement insuffisante et le conseil municipal étudie alors la possibilité de construire une nouvelle école comportant deux classes et un préau indispensable. Dans un premier temps, c'est le jardin de l'instituteur ! qui est retenu pour projet ; finalement, le 23 février 1888, le terrain retenu sera celui acheté à M. **BRY** de l'Absie, au croisement des routes

LISTE DES CURÉS DE LA PAROISSE
de 1579 à 1997

abbés Jean LEMAITRE	...1476...
Pierre SOCHER	...1477...
Siméon GEAY	...1543...
Jean GOBELIN	..... / 1579
Jean COMBAULT	1580 -1616
Jean CLOCHART	1617 / .....
François BOURELY	1642 - 1650
Mathurin FRIOT	1673 / 1690
Jean REBILLARD	1690 / 1697
Pierre GUILLEMET	1697 / 1724
Mathrin ROCHAY	1724 / 1751
Louis LEBAS	1751 / 1758
Louis GARNIER	1758 / 1765
Pierre BAUDRY	1765 / 1782
Antoine de LA COUR	1782 / 1784
Pierre TURCAUD	1784 / 1792
Junien MAILHAUD	1801 / 1805
Henri RENOLLEAU	1838
Jacques DURANDET	1840 / 1852
Pierre REMAUD	1852 / 1859
Pierre André Marie STAUB	1859 / 1877
Célestin FRELAND	1877 / 1881
Alexandre DAVID	1881 / 1896
Eugène L'HOMME	1896 / 1905
Auguste LEBŒUF	1905 / 1929
Henri GAILLARD	1905 / 1949
Raymond MOREAU	1949 /1952
Pierre ROUX	1952 / 1963
Augustin GROSSAIN	1964 / 1970
Léon SIONNEAU	1970 / 1978
Auguste BOURRASSEAU	1978 / 1980

LISTE DES MAIRES DE LA COMMUNE
de 1801 à nos jours.

	cités, nommés ou élus en	gouvernements
Pierre LARDY	1792	1 ère République
Jean-Pierre-Louis DAVID	1799	Directoire / Consulat / Empire
Jean BERLOUIN	1815	100 jours / Restauration
Pierre THIBAUD	1822	-
Jean GIRAUDON	1829	-
Emile DAVID	1830	Monarchie de juillet
Jacques BODIN	1832	-
Jacques Gabriel DAVID	1840	-
Auguste BODIN	1846	-
Emile DAVID (démissionnaire en décembre 1851)	1849	Deuxième République
Auguste BODIN (démissionnaire en août 1853)	1852	Second Empire
Louis Baptiste LARDY	1853	-
(Jean CHARRIER 1871) (nommé mais n'a jamais siégé)		Troisième République
Emile DAVID	1896	-
Ferdinand BOUILLAUD	1919	-
Léonard VERDON	1935	-
Ferdinand BATY	1939	-
Ferdinand BICHAUD	1942	Etat Français / Quatrième République
Antonin POUPIN	1947	Cinquième République
Marcel RIPAUD	1965	-
Denise BERGER	1977	-
Jean LABROSSE	1983	-
Fernand ROBINEAU	1989	-
Bernard BATY	2001	-

.
de Loge-Fougereuse et de La Châtaigneraie. Ce projet sera adjugé à M. **BOUTIN**, maçon à Mervent, pour la somme de 20 000 francs, à laquelle on ajoutera 2000 francs pour une nouvelle salle de mairie. **Anatole MERCIER** était instituteur en janvier 1886 ; à partir du transfert de l'école dans les nouveaux bâtiments en 1889, il aura comme adjoint M. **Gabriel VINÇONNEAU**. Dans un souci pédagogique, en 1890, le conseil municipal décide de soustraire 150 m^2 à la cour de récréation pour y créer « *un petit jardin d'expérience et de démonstration* ».

Instituteur de 1891 à 1908, M. **Auguste BOUET** aura comme sous-maître Mme **BOUET** jusqu'en 1903 puis M. **BERNIER** pendant 2 ans, remplacé l'année suivante par deux adjoints, dont un seul est connu, M. **BRANCHEREAU** et enfin pendant ses deux dernières années à Saint-Maurice-des-Noues, par M. **DIEUMEGARD**, de 1906 à 1908. De 1908 à 1911, M. **Pierre MANCEAU**, fut le titulaire avec comme adjoint M. **PHELIPPEAU** ; ce dernier restera à son poste quand arrivera, en 1911, M. **BOUCHER.** En 1922 l'instituteur était M. **CHARTIER** suivi en 1937 par M. **CHAUVIÈRE**. Comme la plupart de ses prédécesseurs, M. Chauvière sera secrétaire de mairie et touchera à cet effet 3544 francs ; mais mobilisé en janvier 1940, c'est son épouse qui le remplacera et se verra attribuer un salaire de 4750 francs !

Après la guerre, vont se succéder plusieurs instituteurs et institutrices ; parmi ces dernières citons Mesdames et Mesdemoiselles **MIQUELLE-GUEDON**, **EDMOND**, **BUFFET**, **ARSICAUD**, et **JOFFRION**. Mais faute de d'un nombre d'élèves suffisant, l'école communale va fermer en 1976. Le dernier instituteur, M. **Yves ROBIN** sera muté à Saint-Michel-le-Cloucq. Les classes auxquelles on a ajouté, en 1995, une salle des fêtes servent de salles de réunion ; le logement est devenu mairie.

Une école pour les filles

En novembre 1854, le conseil municipal avait déjà évoqué la nécessité d'une salle d'école pour les filles ; à partir de cette date, se succédèrent à Saint-Maurice-des-Noues : Melles **Aline PERRET** en 1854/1855 – **Antoinette ROY** de 1855 à 1871 – **BOISSEAU** de 1871 à 1874 – **PILLAUD** de 1874 à 1878 – Mme **BICHAUD** en 1878/1879 – Melle **MOLLÉ** en 1879/1880 – Mme **GOUIN** de 1880 à 1883 et Melle **BITEAU** de 1883 à 1903.

En 1867, l'enseignement se faisait dans une des pièces du logement loué par la commune pour l'institutrice, et acheté en 1854 par Melle Zoë Texier. A partir de 1874, on retrouve dans les comptes communaux un traitement complémentaire aux rétributions pour la maîtresse d'école et son adjointe.

En 1876, Mme Pillaud enseigne, dans une pièce de 33 m^2, à 70 élèves ! Le maire d'alors, M. Lardy, envisage son transfert et l'achat de la maison qui sert d'école pour permettre l'agrandissement du presbytère ; mais un an plus tard, M. **BRY**, gendre de la propriétaire écrit que sa belle-mère et lui sont « *disposés à faire à nos frais tous les aménagements et toutes les constructions nécessaires à l'agrandissement de la maison d'école des filles* ». Il s'engage dans un bail le liant à la commune pour dix ans et l'agrandissement de salle d'école à la condition que la titulaire actuelle y reste tout le temps qu'elle voudra, et qu'elle pourra être remplacée que « *par une institutrice congrégationniste* » ! En octobre 1878, le bail n'ayant pas été respecté par la mairie, le bâtiment devient une école libre catholique sous la direction des sœurs de l'Immaculée Conception. Selon toute vraisemblance, l'école communale des filles est transférée dans une autre maison de Saint-Maurice-des-Noues. En 1881, M. **Pierre CHAIGNEAU** de la Doutière signe une convention avec la mairie pour la location d'une maison avec deux chambres basses, grenier par-dessus, toit à cochon et jardin se trouvant devant la maison ainsi que la moitié d'un préau adossé à la maison, laquelle propriété est affectée « *pour servir de logement à l'institutrice communale et d'écoles de filles de 1880 à 1883* », moyennant 90 francs par an.

En 1886, le préfet écrit au conseil municipal de Saint-Maurice pour le presser de construire un vrai bâtiment d'école pour les filles ; le maire refuse, arguant que « *le logement actuel de l'institutrice vient d'être planché* (il était donc auparavant en terre battue !) *et n'est donc plus humide* » ; en plus le conseil estime que la salle est assez grande pour les filles ! En novembre, le préfet de Vendée suggère alors de construire la future école des filles à Epagne ; nouveau refus du conseil, qui promet de laisser prochainement l'école des garçons à l'usage des filles… dès que la nouvelle école de garçons sera construite !

Finalement en juin 1889, est établi un devis de 965 francs 26 pour les réparations de l'ancienne école des garçons « *destinée à l'école des filles* ». Melle Biteau, qui enseigne depuis 1883, aura donc alors une véritable salle de classe ; le préau ne sera construit qu'en 1890, par M. **BOUTIN**, maçon, et **GUIGNARD**, charpentier.

En 1903, arrive une nouvelle institutrice, Mme **BOUET**, remplacée en 1908 par Mme **PHELIPPEAU**, suivi en 1913 par Mme **COUSSEAU** et en 1923 par Melle **BARRAUD**.

En 1950, l'institutrice est Melle **POUTOIRE** ; ce sera la dernière titulaire du poste car faute d'un effectif suffisant, l'école des filles et de maternelle de la Doutière est fermée par l'inspection d'académie par fusion avec l'école de garçons du bourg qui devient ainsi école mixte.

L'école mixte d'Epagne

C'est la population regroupée autour du site minier, éloignée du bourg et farouchement républicaine, qui avait demandée, dès 1924, la création d'une école publique à Epagne ; malgré un avis favorable du conseil municipal en 1925 et une ouverture autorisée en 1926, aucune suite n'avait été donnée au projet.

La requête est de nouveau à l'ordre du jour vingt ans plus tard, et le 15 mai 1946, le conseil municipal, par 7 voix contre 4, demande l'ouverture d'une école de hameau à Epagne : « *Une construction étant impossible, l'école pourrait être établie dans une maison appartenant aux Mines de Faymoreau et louée par la commune au prix de 3000 francs par an* ». Les travaux nécessaires à l'aménagement sont évalués à 300 000 francs et au loyer annuel de 3000 francs, il faut ajouter 2000 francs pour le logement de l'instituteur dans une autre maison des Mines, et 1 500 francs pour le terrain des sports.

L'ouverture de cette école va exacerber l'opposition entre la population ouvrière, socialisante et teintée d'anticléricalisme, et la population du bourg et des fermes, conservatrice et souvent proche de l'église. Les premiers instituteurs sont M. **CAILLON** et Mme **CAILLET**.

En juillet 1949, un premier projet de construction à neuf pour une classe de garçons, une classe de filles et un logement d'instituteur est étudié ; mais le prix excessif demandé par le vendeur du terrain fait capoter ce projet. En 1957, quand arrive un nouveau couple d'instituteurs, M. et Mme **RENOUX**, un deuxième projet est lancé par M. **FOURNIER**, architecte à Fontenay-le-Comte. Finalement *« par 5 oui contre 5 non, la majorité étant acquise par la voix du maire* » la décision de construire est prise le 9 mars 1958. Un emprunt de 1 050 000 francs est souscrit en 1959 ; il faudra patienter jusqu'au 1er octobre 1960 pour que s'ouvre la belle mais éphémère école neuve d'Epagne. Ephémère parce que dès le mois de janvier 1967, une des deux classes est fermée par décision du recteur de l'académie ayant constaté qu'il n'y avait plus que 24 élèves !

Dix ans plus tard, Ils ne sont plus que 17, seize en 1979, 11 en 1980, l'effectif se maintenant autour de ce chiffre pendant les cinq années suivantes ; l'école sera définitivement fermée en juillet 1986 : la rentrée ne prévoit plus que 7 élèves ! Cette année 1986 verra aussi la dissoliution de l'amicale des écoles publiques de Saint-Maurice-des-Noues.

Les derniers enseignants de cette école sont MM. et Mmes **ROUSSEAU**, **LE KIEFFRE**, **BRUNET**, **RAUD**, **THIBURCE** et Melle Sylvaine **TRELLU**.

La commune souhaitant pérenniser une entreprise locale, se résoudra, après quelques années de location, à vendre les bâtiments et le terrain, en 1962, à un paysagiste local.

Les écoles paroissiales

C'est en février 1853 que l'abbé **DURANDET**, devenu curé de Bouin, annonce à son évêque qu'il croit savoir que son ancienne paroissienne, Melle **Zoë TEXIER**, aurait l'intention de faire à la fabrique « *une rente assez considérable, Saint-Maurice-des-Noues devrait être dotée d'une grande et belle maison pour des religieuses chargées de donner l'instruction aux petites filles* ». Mais les charges demandées en contrepartie (une messe par mois et trois services par an) sont jugées excessives et l'affaire ne se fera pas. En 1873, Melle Texier renouvelle son offre : elle propose à l'abbé **STAUB**, alors curé de Saint-Maurice-des-Noues, « *de donner à la fabrique de l'église de Saint-Maurice-de-Noues, pour lui appartenir à perpétuité, une maison servant aujourd'hui d'école* [communale] », à charge de 3 grand'messes et 3 services par an. L'idée refait surface en 1877, quand l'abbé Staub s'en va et qu'il laisse, rappelez-vous, 200 francs à la fabrique, cette somme pouvant être employée « *au ménage des sœurs, quand on pourra en avoir* ». Rappelez-vous aussi : l'héritier de Melle Texier, M. **BRY**, renouvelle le bail de 10 ans, à condition que l'institutrice laïque y reste le temps qu'elle veut, mais qu'à son départ elle soit obligatoirement remplacée par une religieuse ! ; la municipalité ne respectant pas cette dernière clause, il reprend son bien et y installe, en 1878, les sœurs de l'Immaculée Conception de Niort.

La première supérieure, le 21 septembre 1878, est sœur **MARIE-EMMANUEL** qui enseignera pendant 17 ans ! à Saint-Maurice-des-Noues ; elle sera aidée par sœur **St MARTIAL**, son adjointe, et sœur **IGNACE** qui assurera la cuisine et divers services. En 1883, l'adjointe, sœur Martial, est remplacée par sœur **ANASTASIE** ; l'école compte à cette époque de 75 à 80 élèves. Les deux sœurs enseignantes sont aidées par diverses stagiaires telle sœur **BLANDINE** ou une postulante, Melle **Victoire BOUCHER**. Les adjointes se succèdent : sœurs **MARGUERITE**, **HILAIRE**, **ISABELLE**, mais en 1895 sœur Emmanuel et sœur Ignace sont encore fidèle au poste…

En 1896, la maîtresse d'école est sœur **St DANIEL** mais la supérieure de la communauté locale est la cuisinière, sœur **MARIE-ELISABETH** que tous appelaient « **BONNE-MÈRE** ». L'adjointe du moment, sœur **ABEL**, sera bientôt remplacée par sœur **RAYMOND**.

En 1902, arrive à la présidence du conseil, le « petit père » **COMBES**, ancien séminariste devenu médecin athée et député ; il fait appliquer une loi qui, en quelques jours, supprimera 2 500 écoles religieuses. Seules les reconnues peuvent subsister. Donc la mère supérieure, sœur Marie-Elisabeth, pour se conformer à la loi, demande à ce que son école soit reconnue par le gouvernement ; pour appuyer cette demande, M le curé, craignant un refus du conseil municipal, lance une pétition qu'il narre ainsi : « *Craignant, sous l'autorité d'un maire républicain et sous la direction d'un instituteur franc-maçon* (secrétaire de mairie) *un avis défavorable à la demande des sœurs de l'Immaculée Conception dont trois enseignent librement* (et gratuitement) *dans un local appartenant à M. Bry, je fais promener par 6 hommes une pétition … deux brigades de 3 hommes partent dès le matin sous les auspices favorables des ténèbres en commençant par les villages les plus éloignés et rabattant vers le bourg pendant que l'instituteur est pris par sa classe…* ». 229 des 300 électeurs que compte la commune signent cette pétition ; une autre pétition sera destinée aux mères de famille et recueillera 164 signatures. Dès le lendemain matin, les 6 collecteurs, M. **Honoré VERDON**, **Pierre CHAUSSEREAU**, **Ferdinand BOUILLAUD**, **Thomas BOSCHER**, **Valentin ARNAUDEAU** et **Basile COUTURIER** se rendent en mairie pour faire légaliser leurs signatures auprès du maire de l'époque, **M. DAVID** ; le soir même, ce dernier convoque son conseil municipal : sept membres !, pourtant favorables aux idées du maire, ayant signé la pétition, le conseil ne peut que donner un avis favorable à l'établissement… « *mais confiant dans la sagesse des législateurs déclare accepter d'avance la décision qu'ils croiraient utile de prendre dans l'intérêt général* ».

Croyant ainsi pouvoir continuer leur mission, le 1er avril 1903, les trois religieuses quittent l'habit et se sécularisent : elles deviennent Melles **Philomène ROBINEAU**, **Marie LEMAITRE** et **Marie DUBREUIL**. Un procès leur est naturellement fait, et elles comparaissent, en compagnie de M. Bry, devant le tribunal de Fontenay en janvier 1904, qui les acquitte. Leurs adversaires font appel à Poitiers, et le 30 décembre 1904, le jugement leur est favorable, les autorisant à continuer leur enseignement.

En 1923, la supérieure Melle Robineau, qui n'enseigne pas, reprend l'habit et redevient « Bonne-Mère ».Les lois anti-congrégationistes perdurant, le noviciat étant transféré en Belgique, le recrutement auprès de l'Immaculée Conception se fait de plus en plus difficile ; en 1925, sœur Daniel est informée de la fermeture de sa petite communauté, où elle enseignait depuis 29 ans ! En 1929, Melles **Marie-Madeleine** et **Alice COLARDEAU**, qui quatre ans auparavant avaient succédé aux religieuses, partent pour Vix ; elles seront remplacées par Melles **Clémence YOU** et **CHABOT**, son adjointe. Melle You part, en 1937, pour la trappe de N.D. des Gardes ; son adjointe depuis cinq ans, Melle **Josèphe JOUSSET** se fait sœur de la Sagesse, et deviendra un jour Supérieure de la communauté de La Châtaigneraie.

Le curé de Saint-Maurice-des-Noues, se souvenant que plusieurs paroissiennes (dont une nièce) y ont fait profession, frappe de nouveau à la porte de l'Immaculée Conception. En octobre 1937, Melle **Aline BOURDIN**, en religion sœur **EUDOXIE,** et son adjointe Melle **BOITOL**, reprennent possession de l'école. Plusieurs adjointes se succèdent : sœurs **MONIQUE**, **OCTAVE**, **BERNADETTE-MARIE**, **ETIENNE**. En 1947, arrivent sœurs **St JOSEPH** et **CLAIRE**.

En 1950, grâce de nombreux bénévoles, un montage et un transport accélérés, via la gare de La Chataigneraie, de deux bâtiments préfabriqués, permettent la création d'une classe maternelle. C'est en même temps la création des deux premières classes primaires de garçons ; elles seront dirigées jusqu'en 1962 par M. et Mme **SIONNEAU.** Tous les écoliers de Saint-Maurice-des-Noues qui fréquentaient alors les établissements catholiques de Loge-Fougeeuse, Antigny et Vouvant rejoignent la nouvelle école du bourg. Les 80 enfants de l'école des filles sont dirigées par sœur **AGNÈS** et son adjointe sœur **VÉRONIQUE**.

Courant 1953, un bâtiment en dur est ajouté dans le prolongement du préfabriqué ; cette classe, surélevée par rapport aux autres bâtiments, pourra servir éventuellement de scène les jours de théâtre, le sous-sol pouvant, lui, être utilisé comme salle de réunion. On crée également un nouveau préau, et l'ancien bâtiment est dorénavant consacré à la cantine. On dit que les sœurs **MARIE-JOSEPH**, **St RÉMY** et **MARIE-EMMANUEL** y réalisèrent des exploits culinaires !

En 1954, la directrice, sœur Agnès, quitte Saint-Maurice-des-Noues et est remplacée par son adjointe, sœur Véronique. Une nouvelle religieuse, sœur **BÉNÉDICTE** arrive pour diriger la seconde classe ; les sœurs sont aidées par diverses adjointes laïques dont Melles **POINEAU**, **FRUCHET** et **BELAUD.**

En 1955, pour se conformer à une réorganisation de l'enseignement libre diocésain et grâce à une très généreuse donation des héritiers de M. Bry (Mlle et le général **POMMERET**), l'ensemble des locaux et terrains occupés par l'école sont transférés à la société civile immobilière diocésaine « **La Ruche Vendéenne** ».

L'année 1956 voit la construction d'une deuxième classe pour les garçons, prolongée l'année suivante per un logement pour les instituteurs.

Trois nouvelles classes sortent de terre en 1962, l'une pour la classe enfantine, l'autre en remplacement de celle servant pour le théâtre et la dernière pour les leçons de catéchismes. À l'école des garçons, à cette même date, M. et Mme SIONNEAU sont mutés à La Meilleraie ; ils sont remplacés par M. et Mme **AUGUIN**, puis en 1966, par MM. **BRUNET** et **BOTTON**.

En 1966, débute la période dite de coéducation, c'est-à-dire que les classes deviennent mixtes. M. **BRUNET**, directeur de l'école St Jean Bosco, prend en charge tous les élèves, garçons et filles, de la deuxième année de cours moyen, et son adjoint de tous les élèves de cours élémentaire. Quant à la directrice de l'école Ste Marie, sœur **CLAIRE-DES-ANGES**, elle va avoir sous son autorité la première année du cours moyen, la classe enfantine de sœur Bénédicte et la classe de grande section enfantine et du cours préparatoire confiée à Melle **M. R. HERMOUET**.

C'est en mai 1967 que l'Immaculée Conception se retire de nouveau de Saint-Maurice-des-Noues, des choix ayant sans doute été faits vers des milieux plus défavorisés : c'est ainsi que sœur Bénédicte quitte ses tout petits, confiés Melle **JOUSSET** pour partir en mission à Madagascar. Comme le nombre d'élèves diminue, une classe est fermée en 1969 ; arrivent alors Mmes **LUBOT** et **BRÉMAUD**, remplacées en 1971 par les époux **GANDRIAU**.

Quand, en 1976, part M. Brunet pour Luçon, son adjoint M. Gandriau devient directeur et a pour adjoint M. **SEGUIN** ; Mme **GALLARD** (ex mademoiselle Jousset) est directrice de l'école des filles, secondée par Mme Gandriau. Divers enseignants dont plusieurs à mi-temps, s'occuperont des trois classes ; mais, après une nouvelle fermeture de classe en 1978, les deux écoles fusionnent en 1981.

Pendant la période 1994-1998, les deux classes subsistent ; elles fonctionnent en regroupement pédagogique avec l'école d'Antigny durant cinq ans.

Depuis 1999, l'école est à nouveau indépendante ; M. Gandriau enseigne toujours aujourd'hui aux élèves des cours élémentaires et moyens, 34 ans ! après sa première classe à Saint-Maurice-des-Noues ; son adjointe et une aide maternelle accueillent les tous petits et les cours élémentaires.

En l'an 2000, à l'initiative d'une association cantonale, il fut décidé que chaque commune serait sollicitée afin de réunir dans un dossier des témoignages de vie destinés à être scellés et n'être dévoilés qu'en 2100 par nos descendants ; à Saint-Maurice-des-Noues, ce dossier fut intitulé « **Livre d'Or** ». Les enfants y racontent ce qu'ils font à l'école, parlent de la télé, du T.G.V., des avions, des fusées et de l'euro ! Les plus âgés font part de leurs soucis, de leurs joies et livrent leurs réflexions à l'orée de ce nouveau siècle :

« *On avait annoncé le bogue informatique, l'Erika venait de sombrer et les première galettes de pétrole s'étalaient sur nos plages… et on a eu la tempête dévastatrice*[45]*… la tornade a couché nos certitudes, débranché notre confort, coupé nos réseaux… le second millénaire s'achève dans le noir, on s'éclaire à la bougie… Dame nature, rebelle, vient de nous donner une belle leçon d'humilité* »

« *Le succès de la fée électricité a été à la base de toutes sortes d'inventions, puis l'arrivée de l'automobile moyen idéal pour se déplacer… plus près de nous, l'électronique, l'informatique et Internet… Ce progrès n'amène pas toujours de bonnes choses. L'argent est roi, on veut toujours plus, on ne vit que pour le confort et le bien-être… L'homme se veut tout puissant et maître de tout. En fait il n'en est rien…. La marée noire et une simple pollution et on reprend pelle et râteaux…. Où est le progrès dans tout cela ?* »

Un autre raconte sa plus belle journée : celle où, en compagnie de jeunes agriculteurs, il a couvert les Champs-Élysées avec 7900 palettes de blé mur et 400 palettes de gazon « *Un million de parisiens ont envahi les trottoirs* »… « *j'ai fait de bonnes et de mauvaises récoltes, mais des moissons comme celle-ci nous ne sommes pas près d'en revoir* ».

Les plus âgés relatent leur enfance, avec les quatre kilomètres à faire à pied pour se rendre à l'école en groupe avec le panier repas du midi, des galoches aux pieds sur des chemins pas encore goudronnés, parsemés de flaques d'eau et de cailloux ou « *par des chemins creux, à la découverte des nids d'oiseaux, des fleurs, des fraises des bois sous le soleil ou des empreintes d'animaux dans la neige fraîche* ». Un autre se souvient de la bonne entente qui régnait avec les familles de mineurs polonais, espagnols ou portugais « *il y avait trois cafés, le dimanche en hiver on jouait aux cartes, en été c'étaient les boules en bois et les palets…. Il y avait aussi des fêtes avec bal et préveil et au 14 juillet feu d'artifice* ». En ferme, d'autres parlent « *de l'unique pièce servant de salle à mange, de cuisine et même de chambre à coucher pour les grands-parents* » ou des veillées « *les tricots et les paniers en osier se façonnaient tout au long des mois d'hiver dans la bonne humeur et en chantant…. Nous allions à la messe de minuit à pieds, en chantant. Le lavoir dans le pré état le rendez-vous du*

[45] Tempête du 27.12.1999

lundi pour les femmes… » -- « *Dans nos petites fermes jadis, c'était le produit de deux mères gorettes qui payait le fermage. Deux biques* [lait et fromage] *payaient le petit entretien de la maison, passage des chineurs, épicier, boucher et même marchand de chaussures* » -- « *À douze ans, il a fallu travailler… l'hiver il fallait ramasser la pâture pour nourrir le bétail, par tous les temps* ».

Certains souvenirs sont poignants, tel ce petit garçon, effrayé par l'arrivée dans la cour de la ferme, d'un groupe de « clochards », croit-il, alors que ce sont des prisonniers libérés, parmi lesquels sa mère lui désigne son père qu'il ne connait pas et qui ne le reconnait pas : « *Lequel est mon papa* » ou celui de cet orphelin racontant l'accident qui a tué son père mineur, tombé dans le puits d'Epagne du niveau moins 100 au niveau moins 200 : « *Il avait sa lampe Davy mais ça n'éclairait pas grand-chose. Au lieu d'enjamber la tonne* [sorte de gros tonneau servant à transporter mineur et minerai ; sera remplacé par la cage métallique] *il a enjambé le vide* ».

Il y a aussi des souvenirs plus nostalgiques : « *les vendanges qui se faisaient entre voisins* » - « *les jours de battage, car les garçons venaient porter les sacs et nous* [les filles] *leur servions à boire pour qu'ils nous remarquent… c'est comme cela que j'ai rencontré mon amoureux. Il n'était pas question de se retrouver comme aujourd'hui* ».

Pour clore ces quelques lignes sur Saint-Maurice-des-Noues, cette maxime extraite du « Livre d'Or » :

« ***Et si vous rencontrez une personne qui ne sait plus sourire, soyez généreux, donnez lui le vôtre*** »

Claude MAUPILLIER

78

Un dernier regard, en quittant le bourg et son église pour aller vers le plus important des hameaux, Epagne

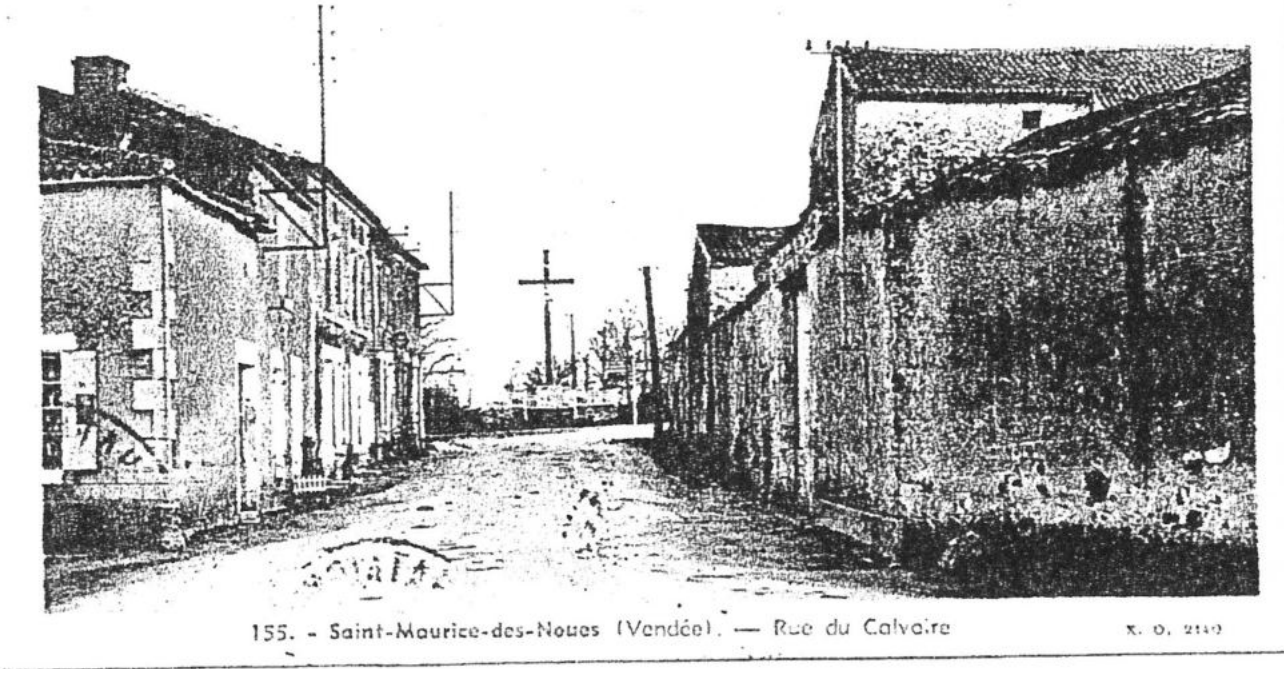

Fac-similés des signatures des maires de Saint-Maurice-des-Noues

LARDY 1792

J-P-L DAVID
1799 / 1815

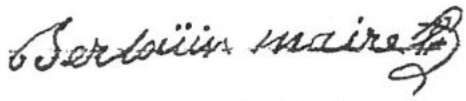

J. BERLOUIN
1815 / 1821

P. THIBAULT
1822 / 1829

J. GIRAUDON
1829 /1830

E. DAVID
1830 / 1832 et 1849 / 1851

J. BODIN
1832 / 1839

J-G DAVID
1840 / 1846

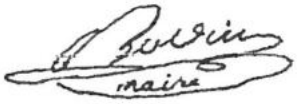

A. BODIN
1846 / 1848 et 1852 / 1853

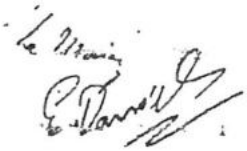

E.DAVID
1896 / 1919

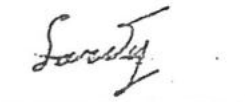

L-B. LARDY
1853 / 1896
maire durant 43 ans

F. BOUILLAUD
1919 /1935

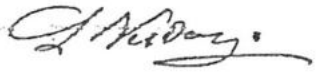

L. VERDON
1935 / 1939

F. BATY
1939 / 1941

F. BICHAUD
1942 / 1947

A. POUPIN
1947 / 1965

M. RIPAUD
1965 / 1977

D. BERGER
1977 / 1983

J. LABROSSE
1983 / 1989

F. ROBINEAU
1989 / 2001

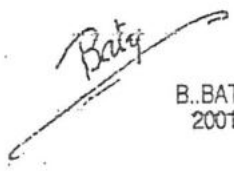

B..BATY
2001